OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL

OSS

SAHARA
AND SAHEL
OBSERVATORY

ANALYSE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET DÉFINITION DU RÔLE DE LA POPULATION

SENEGAL

Amélioration de
la résilience
des populations
sahéliennes
aux mutations
environnementales

REPSAHEL

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS SAHÉLIENNES AUX MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES

REPSAHEL

SENEGAL

ANALYSE DES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET DÉFINITION DU RÔLE DE LA POPULATION

Observatoire du Sahara et du Sahel - OSS
Avec le soutien de la Direction du Développement et de la Coopération - DDC

Tunis, 2015

© Observatoire du Sahara et du Sahel, 2015

Sénégal | Analyse des processus décisionnels et définition du rôle de la population au Sénégal dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Amadou Hadji. _ OSS, Tunis : 2015. _ 57 p.

Photo de couverture © OSS, Olfa Othmani

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et acronymes 5
Méthodologie 7
Objectifs 7
Les résultats attendus 7
I. La recherche bibliographique : 7
II. La recherche de données sur le terrain 8
III. L'analyse portant sur l'implication des populations 9
IV. Les points d'ancrage 12
V. La mise en œuvre des programmes / Implication des populations 12
VI. L'exploitation des données obtenues et la rédaction du rapport 12
RAPPORT FINAL 13
I. Le contexte et les justifications 13
1.1. Contexte général du changement climatique 13
1.2. Le contexte sénégalais des changements climatiques 14
1.2.1. La perception des acteurs sur la vulnérabilité des Zones aux mutations environnementales 14
1.2.2. Tableau des, principales manifestations du changement climatique au Sénégal sur l'ensemble du Territoire National Sénégalais 15
II. La place de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques de développement 16
2.1. La hiérarchisation des activités de développement : cas de la Communauté Rurale de Darou Khoudoss 16
2.1.1. La place de ces effets dans la hiérarchie dans les activités de développement 17
2.1.2. Dans les autres Communautés Rurales 17
2.1.3. La prise en compte par les autres échelles de planification au niveau national 17
III. Le contexte institutionnel 17
IV. Le contexte législatif et réglementaire 22
4.1. Les textes législatifs 22
4.2. Les textes réglementaires 23
V. Le processus décisionnel dans la Planification Stratégique au Sénégal 25
5.1. Les échelles de concertation dans la Planification Stratégique 25
5.2. Les acteurs engagés dans la prise de décision 26
5.3. Le Processus Décisionnel 28
5.3.1. Le processus décisionnel dans l'élaboration du PLD 28

5.3.2. Le processus décisionnel dans l'élaboration du plan régional de développement intégré (PRDI) 29
5.3.3. Le rôle de L'ARD 30
5.3.4. Le processus décisionnel dans l'élaboration du Plan national (ou équivalent) et dans les plans sectoriels 30
VI. L'implication des populations 31
6.1. Le cas de Darou Khoudoss 31
6.2. Le cas de la Communauté Rurale de Ouarkhokh 39
6.3. La Communauté Rurale de Kaymor 43
7. Les points d'ancrage pour l'implication des populations 48
Recommandations 50
Personnes rencontrées 56

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCA	Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASER	Agence Sénégalaise pour l'Electrification Rurale
ASUFOR	Association des Usagers des Forages
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques
CDD	Commission Développement Durable
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CLCOP	Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
COMNACC	Commission Nationale Changement Climatique
COMRECC	Commission Régionale Changement Climatique
CONGAD	Coordination des ONG d'Appui au Développement
CONSERE	Conseil Supérieur pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
CR	Conseil Rural
CRD	Comité Régional de Développement
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CTL	Conservation des terroirs du Littoral
DD	Développement Durable
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFC	Direction des Eaux, Forêts et Chasses
DP	Diagnostic Participatif
DGL Felo	Décentralisation Gestion Locale
DFID	Department for International Development
DREEC	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FAO	Food Agriculture Organisation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupement d'Intérêts Economiques
GIZ (ex GTZ)	Coopération Allemande
GMV	Grande Muraille Verte
GRNE	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole

ITACC	Approche Territoriale dans le Changement Climatique
INTACC	Intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Développement Durable
MAP	Méthode Avancée Participative
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MEBRLAP	Ministère des Éco villages, des Bassins de Rétention, Lacs Artificiels et Pisciculture
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature / Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (Avril 2012)
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAA	Programme d'Adaptation pour l'Afrique
PADEN	Projet au Développement des Niayes
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PANA	Plan d'Actions National à l'Adaptation aux Changements Climatiques
PAN/LCD	Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification
PAPEL	Projet d'Appui à la Promotion de l'Elevage
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PLD	Plan Local de Développement
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
POS	Plan d'Occupation des Sols
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAE	Plan Régional d'Action pour l'Environnement
PRDD	Plan Régional de Développement Durable
RED/ CONGAD	Réseau Environnement Développement du CONGAD
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDES	Stratégie Nationale pour le Développement Economique et Sociale
SRDD	Stratégie Régionale pour le Développement Durable
TACC	Approche Territoriale aux Changements Climatiques
UAEL	Union des Associations des Elus Locaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour les Sciences et la Culture

MÉTHODOLOGIE

Objectifs

La présente étude vise à :

- définir dans quelle mesure et comment les problématiques environnementales, et plus particulièrement le changement climatique sont intégrés dans les programmes de développement
- définir des points d'ancrage possibles afin d'en améliorer l'intégration, en tenant compte d'une meilleure implication possible des populations locales.

Les résultats attendus

Les résultats attendus consistent à mettre en place « une démocratie environnementale » et à analyser les voies possibles pour renforcer les droits des citoyens en matière d'environnement.

La méthodologie ci-après a été suivie :
- la collecte d'informations :
Elle a été réalisée à partir du chronogramme ci-après couvrant les mois de Mai - Juin - Juillet 2013 (tableau un peu confus). Améliorer la présentation

Activités	Mai 2013		Juin 2013			Juillet 2013							
1. Recherche bibliographique	Dakar												
	///	///											
2. Terrain (collecte de données)			Darou Khoudoss	Thyssé	Ouarkhokh								
			//////	//////	//////								
			Darou Khoudoss										
3. Exploitation informations complémentaires						Dakar	Dakar						
						/////	/////	/////					
4. RédactionRapport										Dakar	Dakar		
									///	/////	/////	///	///

I. La recherche bibliographique :

Elle a été centrée sur :

1.1 Les textes régissant la Décentralisation, notamment :

- La loi 96-06 sur la Décentralisation
- La Loi 96-07 sur le transfert des compétences

1.2 La documentation sur la Stratégie de la lutte contre la Désertification
1.3 La Capitalisation des travaux de DGL Felo (USAID) 2005
1.4 La Capitalisation des résultats des projets ayant intervenu dans les zones d'étude ;
il s'agit de :

- PAGERNA dans les régions de Kaolack - Fatick : 1993
- PAPEL dans la région de Louga : 2003
- PGCRN dans les régions de Kaolack - Fatick : 1994 - 2004
- CTL - Nord (Niayes) : 1979 - 1997
- PADEN (Niayes) : en cours
- CSE – EROS Data Center : 1994 – 2013

1.5 La Révision de la Stratégie des composantes thématiques de la politique Forestière incluant les Changements Climatiques et la Désertification FAO - DEFCS - Hadji - Fall Mars 2012.
1.6 La conférence des Nations Unies sur le développement Durable (RIO+20) Rapport National du Sénégal sur le Développement Durable - Mai 2012. Contribution du Ministère de l'Environnement et du Développement durable à la « Politique Nationale d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques »
1.7 Les PLD des communautés Rurales de Darou Khoudoss, Ouarkhokh et Thyssé Kaymor
1.8 Les Recherches de l'ISRA : 1960 – 1980 à Thyssé Kaymor

II. La recherche de données sur le terrain

2.1 La zone de Darou Khoudoss (Niayes)

Il s'agit d'une grande zone maraîchère qui produit l'essentiel des légumes consommés dans les grandes villes de l'ouest du Sénégal. L'essor de cette production est étroitement lié à la protection de l'Environnement, notamment l'intensification des cultures maraîchères et la fixation des dunes ; on s'intéressera aux activités de la zone : maraichage, pêche, industrie, exploitation forestière.

- données statistiques : nombre de producteurs, productions pour les activités agro-pastorales ;
- localisation : carte occupation des sols dont la bande de filaos ;
- contraintes liées à l'environnement notamment aux CC ;
- un exercice sur la hiérarchisation des interventions sera fait avec les populations, les services techniques et administratifs ; il constituera le point de départ de la réflexion sur l'implication des populations dans les programmes et projets et les leçons qu'on peut en tirer.

2.2 La zone de Ouarkhokh

Cette zone constitue une zone de transition entre le Bassin Arachidier et la Zone Sylvo - pastorale. La collecte des informations portera sur :

- les données statistiques agricoles et d'élevage
- la carte d'occupation des sols, des superficies reboisées, des points d'eau, des pistes de bétail

- les contraintes liées à l'Environnement et aux CC
- un exercice sur la hiérarchisation des interventions sera fait avec les populations, les services techniques et administratifs ; il constituera le point de départ de la réflexion sur l'implication des populations dans les programmes et projets et les leçons qu'on peut en tirer.

2.3 La zone de Kaymor

Cette zone est assez représentative du BA Sud du Saloum Sud notamment ; la collecte portera sur : voir 2.2.

III. L'analyse portant sur l'implication des populations

Elle porte sur la perception des populations dans chaque Communauté Rurale.

3.1 La perception des acteurs sur la vulnérabilité de la zone aux mutations environnementales à partir du tableau ci-après :

Actions	Perceptions hiérarchisée par acteurs après collecte
1. Agriculteurs	
2. Eleveurs	
3. Exploitants forestiers	
4. Pêcheurs	
5. Tech. ???	
6. Adm ???	

Perceptions des acteurs sur la vulnérabilité de la zone aux mutations environnementales

Identification des effets les plus saillants du CC à partir du tableau en synthèse.

3.2 Place de ces effets dans la hiérarchie décisionnelle

3.2.1 Processus de classement par rapport aux autres interventions

- Partir des interventions menées dans le domaine du développement dans la zone.

Exemple :

Appui à l'agriculture
√ Lutte contre l'érosion (dunes, terres cultivées)
√ Santé (paludisme)
√ Habitat (utilisation matériaux locaux)
√ Hydraulique
Attribuer une note à ces interventions de 1 à 5 afin de pouvoir faire une hiérarchisation de ces interventions :

Exemple :

√ Appui à l'agriculture : 4
√ Lutte contre l'érosion : 5
√ Santé : 2
√ Habitat : 1
√ Hydraulique : 4

Dans ce cas, à titre illustratif :

- Cette hiérarchisation montre que les mutations environnementales sont bien prises en compte dans la hiérarchie décisionnelle (cela peut être le contraire selon le cas)
- Quelles sont les réponses aux mutations environnementales venant de l'initiative des populations ?
- Quels sont les programmes et Projets qui se rapportent à cette prise en compte comme réponses aux mutations ? (voir bibliographie)

3.3 Approfondissement des programmes (recours aux services techniques et aux populations dans les villages des CR)

3.3.1. Processus d'implication des populations dans les programmes et projets

Cela se situe aussi dans la mise en œuvre des programmes de GRN et projets.

Types OCB	Villages	Domaines d'intervention	Nature intervention GRNE	Résultat GRN
▪ GPF ▪ ASC ▪ GIE ▪ Association.Village. Dév. ▪ Groupements ou Associations de producteurs				

Processus d'implication des populations dans les programmes et projets.

- A partir des discussions avec les acteurs, identifier et évaluer les modalités d'implication des populations à différentes étapes de la mise en œuvre de ces programmes et projets : (notation de 1 à 5) et décrire ces étapes

  - Pratiques
  - Stratégie de mobilisation
  - Renforcement institutionnel
  - Renforcement des capacités
  - Exécution
  - Financement
  - Suivi évaluation
  - Cadre juridique en place

3.3.2. Place des OCB dans la GRNE notamment

Collectivités	Compétences
Région	
Municipalité	
Communauté Rurale	

3.3.3 Place des pratiques développées par les populations et leur prise en compte dans la GRNE au niveau local

3.4. Leçons à tirer pour le processus de planification en termes de :

- programmes : bonnes pratiques à retenir et justifications, localisation,
- modalités de mise en œuvre : approches méthodologiques :
- Historiques des mutations environnementales identifiées / spécificités locales et à l'Aménagement du Territoire / Changement Climatique
  - Pratiques
  - Mobilisation
  - Renforcement des capacités
  - Exécution
  - Financement
  - Suivi évaluation
  - Cadre juridique en place
  - Contraintes

Cas des Niayes de Darou Khoudoss

√ Pratiques / Mutations environnementales identifiées
√ Historiques ou justifications
√ Modalités de l'implication des populations à différentes étapes
√ Résultats
√ Contraintes
√ Lessons learn

Cas de Ouarkhokh

√ Pratiques / Mutations environnementales identifiées
√ Historiques ou justifications
√ Modalités de l'implication des populations à différentes étapes
√ Résultats
√ Contraintes
√ Lessons learn

Cas de Kaymor

√ Pratiques / Mutations environnementales identifiées
√ Historiques ou justifications

√ Modalités de l'implication des populations à différentes étapes
√ Résultats
√ Contraintes
√ Lessons learn

IV. Les points d'ancrage

- Echelle d'intervention : taille du territoire.
- Thématiques à prendre en compte par rapport aux urgences par rapport au CC et pratiques mises en œuvre.
- Approche méthodologique dans l'implication des acteurs, des populations notamment.
- Intégration des décisions dans la planification.

V. La mise en œuvre des programmes / implication des populations

- Elaboration programmes : étapes et méthodes
- Aspects institutionnels, renforcement capacités
- Pratiques à développer proposées

VI. L'exploitation des données obtenues et la rédaction du rapport

RAPPORT FINAL

Les informations recueillies ont été exploitées et les résultats issus de l'exploitation sont utilisés ainsi qu'il suit en vue de la rédaction d'un rapport final :

I. Le contexte et les justifications

1.1 Contexte général du changement climatique[1]

On entend par « **changements climatiques** » des modifications du climat attribuées directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s›ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables 2.

Le changement climatique se manifeste essentiellement par :

- une perturbation du cycle de l'eau, donnant lieu à des situations extrêmes de sécheresse ou de grandes averses ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles d'origine climatique : inondations, tempêtes, cyclones, typhons, etc.
- une augmentation du niveau des mers consécutive, entre autres, à une fonte des calottes glaciaires ;
- une érosion côtière aigue qui menace l'équilibre voire l'existence des deltas, les mangroves, les récifs coralliens, etc.
- une perte de la biodiversité animale et végétale.

Au Sénégal, les indicateurs les plus visibles du changement climatique sont : l'érosion côtière, la salinisation des terres qui concerne environ 1.300.000 ha, les inondations, la forte variabilité de la pluviométrie.

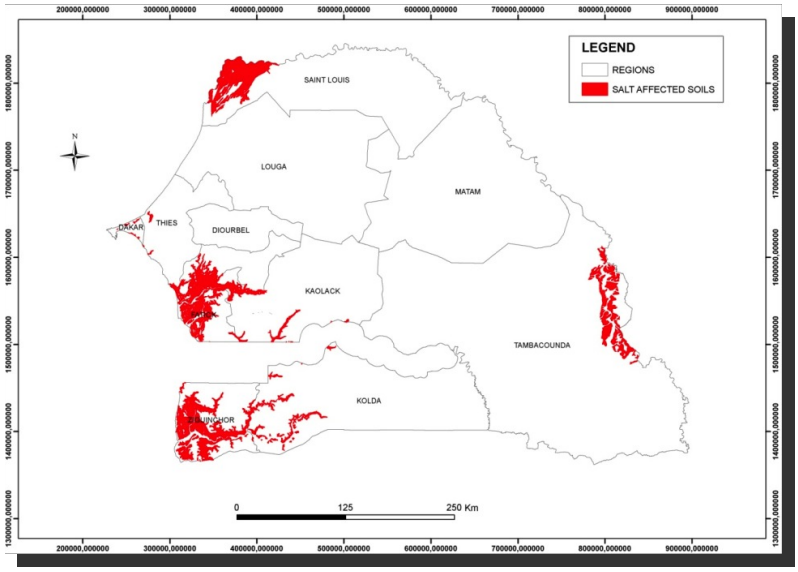

Figure 1 : Processus de salinisation des terres à partir des cours d'eau (Source INP, 2008)

[1] **Ce chapitre est extrait de l'étude sur la question : HADJI, FALL, DEFCS, FAO, 2012**

[2] **Définition donnée par la Convention Cadre des Nations Unies sur les CC (CCNUCC)**

Pour mieux cerner les effets du changement climatique, l'analyse de l'évolution des données écologiques par zone écogéographique (ZEG) est indispensable.

Zones écogéographiques	Principales formations végétales
Vallée du fleuve Sénégal 1 260 901 ha (06%)	Gonakeraies, steppes arbustives
Zone sylvopastorale 5 552 929 ha (29%)	Steppes arbustives, savane arbustive
Bassin arachidier 4 656 867 ha (24%)	Parc arboré, steppe arbustive (Faidherbia albida, Cordyla pinnata, Parkia biglobosa, Parinari macrophylla, Adansonia digitata, Borassus aethiopum, etc
Niayes 274 683 ha (01%)	Palmeraie à *Elaeis guineensis*, savane arbustive
Zone des Forêts du Sud 2 748 333 ha (14%)	Savane arbustive ; Savane arborée ; Savane boisée ; Forêt claire ; Forêt galerie ; Forêt dense sèche ; Rôneraies ; Palmeraie à *Elaeis guineensis* ; Bambusaies ; Raphiales ; Parc arboré ; Mangrove
Zone agro-sylvo-pastorale Est 5 141 939 ha (26%)	Savane herbeuse ; Savane arbustive ; Savane arborée ; Savane boisée ; Forêt claire ; Forêt galerie ; Rôneraies ; Parc arboré ; Raphiales ; Bambusaies ; Prairie marécageuse

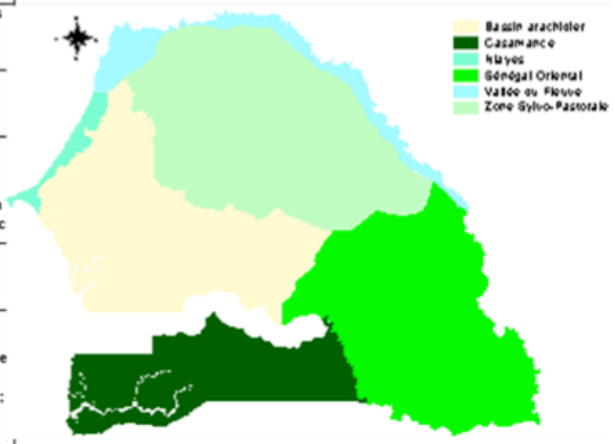

Figure 2 : Zones écogéographiques du Sénégal

1.2 Le contexte sénégalais des changements climatiques

1.2.1 La perception des acteurs sur la vulnérabilité des Zones aux mutations environnementales

Le Cas de la Communauté Rurale de Darou Khoudoss

Tableau 2 :

Acteurs	Perceptions hiérarchisées par les acteurs
Agriculteurs	• baisse des rendements des cultures • salinisation et baisse de la nappe phréatique • ensablement des champs • pollution de nappe aux alentours des ICS
Eleveurs	• diminution de la couverture végétale • tarissement des eaux de surface • recrudescence de certaines maladies animales
Exploitants forestiers	• dégradation de la bande de filaos • ensablement des zones de culture • baisse du rendement des activités de reboisement
Techniciens	• érosion éolienne très accentuée • baisse de rendement des cultures maraichères • cycle hivernal plus long • températures élevées • fort taux de prévalence des maladies respiratoires et du paludisme

Ce tableau permet d'identifier les effets les plus saillants du changement climatique dans la Communauté Rurale de Darou Khoudoss :

√ Baisse des rendements des cultures
√ Salinisation et baisse de la nappe phréatique
√ Ensablement des zones de culture
√ Diminution de la couverture et de la biodiversité végétale

La perception des acteurs sur la vulnérabilité de la zone aux mutations environnementales

Le cas de la Communauté Rurale de Ouarkhokh

Les contraintes ci-après sont identifiées à Ouarkhokh avec les populations :
- exploitation quasi continue des Ressources Naturelles par les éleveurs locaux et les transhumants contrastant avec l'appauvrissement du couvert végétal.
- menace constante des feux de brousse
- érosion éolienne aggravée par le pacage des animaux et les vents plus forts dus aux changements climatiques.
- ensablement des mares.
- surpâturage autour des points d'eau (forages et mares), sensible partout.

- Le cas de la Communauté Rurale de Kaymor

Les contraintes ci-après y sont identifiées avec les populations
- baisse de la fertilité des sols
- progression des Tannes
- disparition de certaines espèces végétales
- régression de la faune sauvage.

1.2.2. Tableau des principales manifestations du changement climatique au Sénégal sur l'ensemble du Territoire National Sénégalais (tableau 1)

Tableau 1 : Synthèse des effets du climat par ZEG

ZEG	Tendances des effets des CC
1. Dans la Vallée du Fleuve Sénégal	▪ forêts de gonakiers détruites par les sécheresses cumulées ▪ intrusion de l'eau marine ▪ Salinisation des terres
2. Dans la zone Sylvo pastorale	▪ Disparition des mares®surpâturage autour des forages ▪ Sécheresse ® mortalité sur toutes les espèces végétales ▪ Importance des feux de brousse (émission de GES)
3. Dans le Bassin arachidier nord	▪ Sécheresses, accentuées et récurrentes ▪ Baisse de la nappe phréatique ▪ Crise agricole ® Abandon des terres agricoles et émigration

4. Dans les zones d'estuaires du Sine-Saloum	▪ Avancée de la mer, érosion côtière, destruction de la mangrove ▪ Salinisation des terres et extension des tannes
5. Dans le Bassin arachidier sud	▪ Zone complètement défrichée : il ne reste que des forêts classées dégradées et quelques reboisements et mises en défens ▪ Erosion des sols, émigration vers le Sud
6. Dans les Niayes	▪ Avancée du biseau salé ▪ Baisse de la nappe phréatique ▪ Dégradation de la bande de filaos ▪ Menaces d'ensevelissement des cuvettes maraîchères
7. Dans les Zones Sud et Sud-Est	▪ Intrusion de l'eau marine ▪ Sécheresse ▪ Salinisation et acidification des sols ® Recul de la mangrove ▪ Perte de la biodiversité, végétale et animale

Source : Synthèse faite durant l'étude ; HADJI FALL, FAO DEFCS, 2012

II. La place de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques de développement

2.1 La hiérarchisation des activités de développement : Cas de la Communauté Rurale de Darou Khoudoss

2.1.1 La Place de ces effets dans la hiérarchie dans activités de développement

Le classement par rapport aux interventions faites par les populations donne les résultats ci-après :

Tableau 2 :

INTERVENTIONS	Echelle sur 5
• régénération de la bande des filaos	4
• lutte contre l'érosion éolienne	5
• lutte contre la salinisation des terres	3
• appui au maraichage	4
• lutte contre le paludisme	2

Les entretiens faits avec les populations montrent que les activités génératrices de revenus (maraîchage, élevage, pêche, commerce) sont privilégiées du fait qu'elles permettent de gagner de l'argent et de satisfaire les innombrables besoins alimentaires, éducationnels, sanitaires, sociaux mariage, baptême, cérémonies religieuses). De même, les domaines qui concernent

de manière plus visible le bien être des populations tels que l'eau, la santé sont privilégiés par les populations.
Cependant, dans cette zone des Niayes, la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles est importante eu égard à la dépendance évidente des activités maraîchères à la lutte contre le dynamisme des Dunes. En effet les dunes surplombent les cuvettes maraîchères et suscitent un grand intérêt quant à leur fixation, leur protection. La baisse des nappes souterraines et l'invasion du sel constituent une menace réelle dans la zone. De même les activités menées par les populations afin d'intensifier la mise en valeur des périmètres maraîchers vont dans ce sens en raison de la faible étendue des superficies. L'un dans l'autre explique l'importance qu'on accorde à la GNE dans la mise en valeur de la zone et dans la planification du développement. Il en est de même des OCB, de la Collectivité Locale et des organisations partenaires des Collectivités Locales.

2.1.2 Dans les autres Communautés Rurales

Les perceptions sur la hiérarchisation des activités de développement sont identiques. Ainsi, dans la Communauté Rurale de Ouarkhokh, l'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les activités privilégiées. Il en est de même dans la Communauté Rurale de Kaymor. En appui au bien-être des populations, l'eau, la santé occupent une place importante, une attention particulière est accordée à la lutte contre les feux de brousse dans la Communauté Rurale de Ouarkhokh, et à l'érosion hydrique dans la Communauté Rurale de Kaymor.

2.1.3 La prise en compte par les autres échelles de planification au niveau national

Divers plans, programmes et stratégies, allant des documents d'orientation [Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP), Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES), Document de Politique Economique et Sociale (DPES), Analyse Environnement Pays (AEP), Rapports sur l'Etat de l'Environnement, Lettres de Politique Sectorielle (Environnement et Ressources Naturelles, Agriculture, Elevage, etc.)], aux **documents de planification en matière de DD** à proprement parler [Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), Plan National d'Action sur les Modes de Production et de Consommation Durables (PAN/MPCD)], en **passant par les documents de planification pour la mise en œuvre des conventions** [Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification (PAN/LCD), Stratégie et Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité (SPNACB), Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA),…..] ont été élaborés afin d'intégrer la dimension DD au niveau des différents documents de planification d'une part, ou de traduire en réalités les recommandations et autres engagements pris par le Sénégal sur la voie du DD.

III. Le contexte institutionnel

L'environnement et l'évolution du climat ont été pris en compte par différentes institutions « En vue de faire face aux défis des changements environnementaux, divers projets et programmes d'atténuation et d'adaptation ont été initiés dans différents secteurs clés de l'économie du pays. Dans cette perspective, la politique nationale des changements climatiques servira de cadre de référence des différentes interventions sur les changements climatiques.
Ainsi, la politique nationale de développement durable s'insère dans les cadres de référence aux plans national et international. Il s'agit de :

- Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
- Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES)
- Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)

- Plan d'Action National d'Adaptation (PANA)
- programme national de lutte contre la désertification
- plan et stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité
- Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (PAGIRE)
- stratégie nationale de développement durable.

Cette politique permettra :

- une prise en compte des questions climatiques dans les orientations et sectorielles futures adoptées pour le développement du pays ;
- une amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés ;
- une prise en considération des profits d'un développement économe en carbone (NAMAs, MDP, Fonds vert climat…).

Les principales orientations stratégiques de la politique nationale du secteur environnement et ressources naturelles s'articuleront autour de :

- l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la promotion des activités génératrices de revenus et infrastructures collectives combinant lutte contre la pauvreté et dégradation de l'environnement ;
- l'intensification de la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes.

Les actions seront axées sur :

- la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres
- la lutte contre l'érosion côtière
- la restauration et la valorisation de milieux physiques dégradés
- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles
- l'appui au développement des projets éligibles au financement carbone ;
- la promotion d'écovillages.

Des projets d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre ont vu le jour depuis quelques années avec l'appui des partenaires techniques et financiers. On peut citer notamment :

- ***Projet sur la valorisation du biogaz de la décharge de Mbeubeuss*** dont l'objectif est de capter les émissions de méthane émis dans l'atmosphère au niveau de la décharge (70%) et de les détruire soit par le brûlage simple ou un brûlage combiné avec de la production d'énergie.
  Coût du Projet : 6.000.000 $ US.
- ***Programme de la Grande Muraille Verte***
  Elle vise à lutter contre les effets des changements climatiques et de la désertification ainsi que la perte de biodiversité, afin d'engendrer des impacts socio-économiques hautement positifs sur les populations et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles et le développement intégré des zones arides ciblées.
  Coût du Programme : 600 millions $
- ***Le Projet « Séquestration du carbone dans les sols »*** qui a vocation à étudier la séquestration du carbone dans les sols et à renforcer les capacités africaines dans le domaine des changements climatiques.

- ***Le Projet Sénégalo-allemand d'appui au secteur des combustibles domestiques***
- ***Le Programme de diffusion des ampoules à basse Consommation d'Energie en milieu rural par l'ASER***
- ***Le Programme SENELEC de diffusion des LBC***
- ***Le Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments, projet PNUD/FEM***
- ***Le Projet Séquestration de carbone avec le reboisement de la mangrove sur environ 2000 ha***
- ***Projet FEM/FIRM/RISO :*** projet d'assistance pour la formation et l'appui à la préparation des études d'atténuation, la définition d'options d'atténuation de type NAMA.
- le Programme d'économie d'énergie dans le secteur industriel (PEEI)
- le Projet d'aménagement forestier participatif à Dankou

En parallèle, un nombre important de projets et programmes ont été engagés sur l'adaptation: le Plan d'Action Nationale d'Adaptation (PANA) avec 4 programmes prioritaires

- ***Programme ACCA (CRDI-DFID) Programme d'Adaptation aux Changements climatiques en Afrique***
  Il vise à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques en Afrique.
- ***Programme Adaptation aux Changements Climatiques dans les zones côtières en Afrique de l'Ouest (ACCC)***
  Financé par le FEM, il vise à développer des outils reproductibles en matière d'adaptation des communautés côtières aux CC. Partagé par cinq pays du bassin de Canaries (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et Cap-Vert), il est mis en œuvre au niveau national et régional sous la tutelle de l'UNESCO/COI.

- ***Projet PAA/INTAC « Intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Développement durable au Sénégal - Coopération nippone***
  Financé par le gouvernement du Japon à travers le Programme d'Adaptation pour l'Afrique (PAA), il vise à intégrer l'adaptation au changement climatique dans la politique et les objectifs de développement à travers les structures institutionnelles, le renforcement des capacités, les mécanismes financiers.
  Coût du Projet : 4.105.222$ E.U

Le Projet « Adaptation to Coastal Erosion in Vulnérable Areas » - Fonds d'Adaptation :
8 millions US $

- Le Projet « Gestion Intégrée des Zones Côtières : Etude des zones côtières : Etude approfondie et actions pratiques de lutte et l'adaptation au changement climatique » - Union Européenne, etc.
- Le Projet « Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables »
  Coût du Projet : 4 Millions d'Euros

- Le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) qui vise à améliorer durablement les revenus et les moyens d'existence des familles agricoles du Bassin arachidier, en les intégrant dans les filières « climate proof ».
  Coût du Projet : 5.000.000 $ E.U

- Le Projet ***« Approche Territoriale sur les Changements Climatiques », PNUD/ coopération décentralisée***

- Le fast start Wallonie « promotion de l'irrigation « goutte à goutte » dans la région de Diourbel,

Coût du Projet : 200.000 $ E.U

A ces projets, il faut ajouter :

- l'importance et la multiplicité des instruments de planification existants ; l'intégration de la durabilité dans la formulation des principaux documents de planification stratégiques (plan de développement, documents de politique sectorielle, plans d'orientation, etc.)
- l'existence de documents cadre de développement durable donnant suite aux principales recommandations issues de Rio (1992) et de Johannesburg (2002) tant au niveau national (SNDD – PAN/MPCD), que local (SRDD)
- l'instauration d'une démarche et/ou d'une approche basée sur la participation des différentes catégories d'acteurs dans les processus de planification, ce qui traduit une bonne gouvernance des questions de DD
- la prise en compte des chapitres de l'Agenda 21 au niveau des différents secteurs socio - économiques. L'existence de quelques agendas 21 locaux, etc.
- Plusieurs cadres de concertation regroupant les différents acteurs concernés (administration, secteur privé, société civile, collectivités locales, élus locaux, milieu de la recherche et de la formation, etc.) ont été également mis en place ; parmi ces cadres de concertation, il convient de retenir :

- Le Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE). Créé par le Décret n°93-885 du 04 août 1993, le CONSERE est chargé de la supervision et de la coordination des plans d'action en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Le CONSERE a conduit des exercices majeurs de planification, à savoir : le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN/LCD).

Il a assuré par moment le Secrétariat de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) et fut dessaisi de la tutelle en 1999 au profit de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

La Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) : Cette Commission comporte :

- Un Secrétariat permanent chargé d'assurer l'animation et la coordination des activités de la CNDD
- Des Commissions régionales du développement durable, chargées d'assurer la coordination, l'évaluation et le suivi des activités relatives au développement durable au niveau régional.
- A côté de ces cadres techniques de formulation et de suivi des processus de planification,
- existent d'autres, à caractère consultatif ou politique, pour appuyer les premiers et faciliter les prises de décisions au niveau des hautes sphères du Gouvernement. Il s'agit entre autres, de :
- La Commission de l'Environnement et du Développement Durable du Conseil
- Economique et Social et Environnemental (CESE)
- Les Commissions Environnement de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de l'Union des Associations des Elus locaux (UAEL)
- Le Réseau des ONGs évoluant dans le secteur de l'Environnement et du Développement du CONGAD (RED/CONGAD)

- Le Réseau « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE/Sénégal)

D'autres cadres sont également mis en place. Il s'agit des :

- cadres de concertation pour faciliter la mise en œuvre des engagements internationaux (convention) pris par le Sénégal ;
- cadres mis en place au niveau décentralisé par les Collectivités locales pour mieux prendre
- en charge les questions de l'environnement et du développement durable (Direction de l'Environnement et du Développement Durable au niveau de la ville de Dakar, Commissions Environnement des collectivités, etc.)

Actions menées par les acteurs non étatiques dans le cadre du développement durable : Cas du Réseau Environnement Développement du CONGAD (RED/CONGAD)
Appuyées principalement par l'Ambassade des Pays Bas, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN Sénégal), WWF-WAMER et Wetland International, ces actions sont les suivantes :

- **le renforcement des capacités des ONG et OCB sur les thèmes :** plaidoyer environnemental, veille écologique, changements climatiques, adaptation aux CC, contentieux environnemental, contrôle citoyen dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, les conventions internationales sur l'environnement et la GRN, les codes en rapport avec l'environnement et les ressources naturelles, les études d'impact environnemental ;
- l'appui au processus de mise en place du Forum social national pour l'environnement et le développement durable qui regroupe toutes les ONG et OCB actives dans l'environnement et le développement durable ;
- la participation aux rencontres nationales et internationales sur les questions de l'eau, de l'assainissement, de la sécurité alimentaire, de la foresterie, de la dégradation des terres, du développement durable ;
- Etc. »

Source : Rapport National sur le Développement Durable (RIO+20) - Mai 2012

IV. Le contexte législatif et réglementaire

De ce point de vue, l'architecture législative et réglementaire du Sénégal couvre tous les domaines de la vie nationale. Les textes sont nombreux, cependant eu égard à la question du développement durable, un accent particulier sera mis sur les textes essentiels qui régissent ce domaine.

4.1 Les textes législatifs

- **Loi N° 2001 - 01 du 15 Janvier 2001** portant code de l'environnement, son Décret d'application N° 2001 – 282 du 12 avril 2001 et ses arrêtés qui définissent les principes d'évaluation environnementale avec la mise en place de procédures et le développement d'outils de gestion de l'environnement pour un DD comme les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
- **Loi 2004-16 du 4 juin 2004** portant loi d'orientation agrosylvo-pastorale de 2004 qui vise l'efficacité économique, l'équité sociale, la durabilité environnementale, l'économie de marché, la décentralisation, la responsabilisation des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et de la société civile, la solidarité, le partenariat et la subsidiarité.
- **Loi N°98/03 du 8 janvier 1998** portant code forestier et ses décrets définissent les modalités de gestion des ressources forestières ;
- **Loi N° 96-07 du 22 mars 1996** portant transfert des compétences aux collectivités locales ainsi que le Décret N° 96-1134 du 27 décembre 1996 qui définit une nouvelle configuration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, en renforçant entre autres,les pouvoirs et responsabilités des collectivités dans ce domaine ;
- **Loi nº88-05** portant Code de l'urbanisme définit les règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- **Loi nº 86-04 de 1986** portant Code de la chasse et de la protection de la nature définit la réglementation relative aux activités de chasse ;Loi N° 2003–36 du 24 novembre 2003 portant Code minier avec les dispositions concernant la prise en charge des préoccupations environnementales et la demande sociale des populations vivant au niveau des zones d'exploitation minière (Programme social minier)
- **Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009** portant Code de la Construction avec les dispositions liées, entre autres, aux caractéristiques énergétiques et acoustiques ;
- **Loi instituant la « parité absolue entre les hommes et les femmes dans toutes les institutions partiellement ou totalement électives »** adoptée le 14 mai 2010 qui lève des obstacles et qui permet l'accès des femmes aux instances de décision ;
- **la Loi d'orientation sociale votée le 26 mai 2010 et qui a pour objet** « de garantir l'égalité des chances des personnes handicapées ainsi que la promotion et la protection de leur droit contre toute forme de discrimination »

Ces textes constituent pour l'essentiel des réponses aux préoccupations décelées ou rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et projets sur le terrain ou la situation du développement durable des RNE dans les différentes zones agro-écologiques du Sénégal. Ces préoccupations sont relatives aux innombrables contraintes.

Ces textes tiennent aussi compte de la place des populations, les inter-relations entre les acteurs.

Ils ont été élaborés par les services techniques, restitués et validés avec la participation des représentants de la Société Civile (ONG, Organisations faîtières des différentes associations des populations) au niveau régional et national. Ils sont adoptés par l'Assemblé Nationale, promulgués par le Président de la République par décret et appliqués par les acteurs concernés.

4.2 Les textes réglementaires

A ces textes législatifs, il faut ajouter les Décrets pris par le Président de la République dans ce domaine et les arrêtés pris par les autorités déconcentrées (Ministres, Gouverneurs, Préfets et Sous Préfet) et décentralisées (Présidents de Conseils Ruraux et Maires) dans le cadre de la mise en œuvre quotidienne des programmes et des projets, conformément aux Lois ci-dessus qui régissent les Ressources Naturelles et l'Environnement.

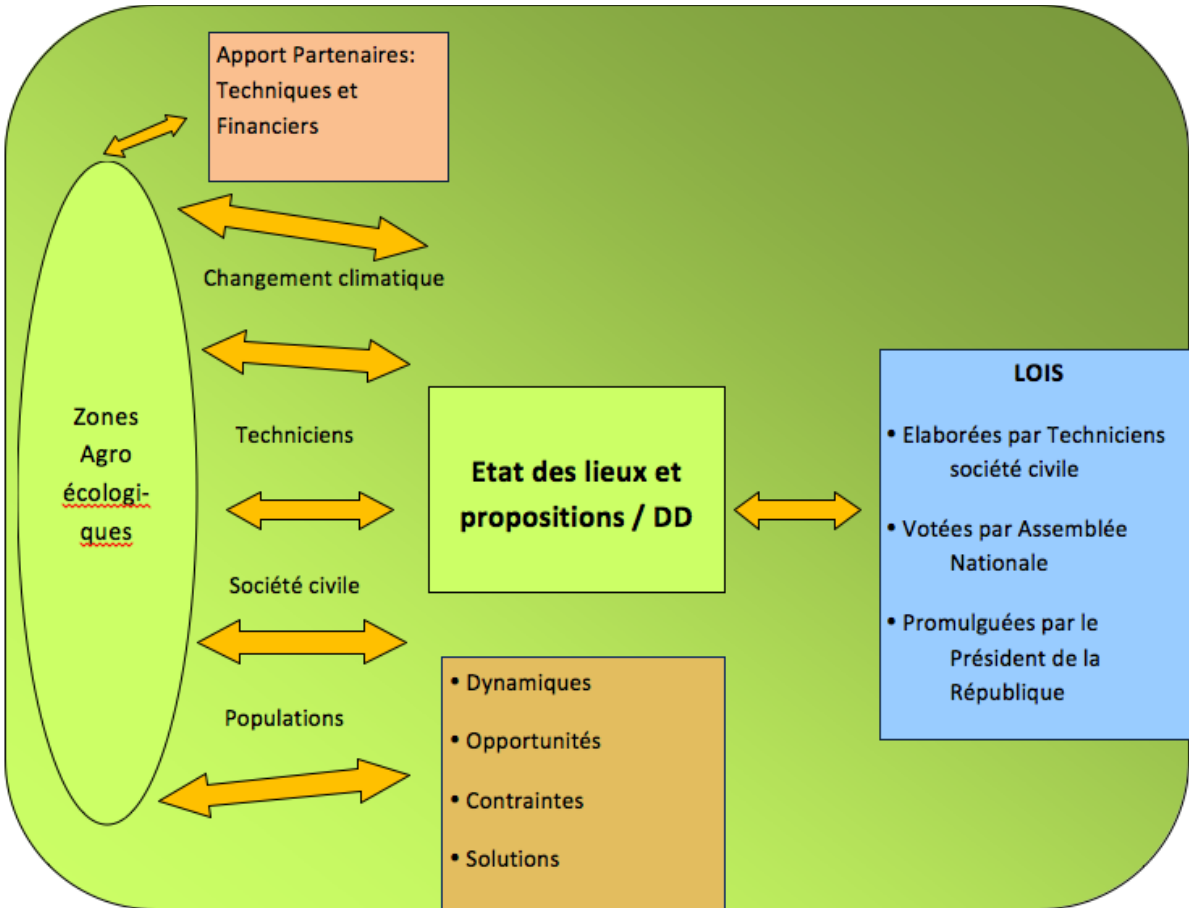

Figure 3 : Mécanismes d'élaboration des textes législatifs
A.Hadji 2013

On peut illustrer les activités données dans la GRN (Exploitation, défrichement…) selon les niveaux de décisions les compétences des acteurs fixées par les textes, le transfert des compétences aux Collectivités Locales :

Tableau : Compétences des Collectivités Locales

Niveau de décision	Support	Exploitation	Défrichement	Amodiation	Etablissements classés
Région	Arrêté	Gestion des forêts concédées Répartit les quotas entre les CR Peut proposer la fermeture de chantiers d'exploitation	Préside la commission régionale de conservation des écosystèmes Autorisation de défrichement	Délivre l'autorisation d'amodier	Etude d'impact
Commune	Arrêté	Autorisation préalable à toute coupe			Gestion des déchets solides et traitement
Communauté rurale	Arrêté	Autorisation préalable à toute coupe	Avis avant délivrance de l'autorisation de déchiffrement	Avis avant délivrance de l'autorisation d'amodier	Avis avant installation d'une installation de 1re classe.
Représentant de l'Etat	Arrêté	Fermeture de chantiers	Contrôle de légalité	Approbation de décision d'autorisation	Contrôle de légalité
Services techniques	Arrêté	Appui technique	Instruction demande	Instruction de la demande	Instruction du dossier

Source : DGFelo-USAID 2005

Cette collaboration entre les acteurs est régie par la loi ; elle consiste à :

√ élaborer de manière participative les activités à mettre en œuvre dans la Collectivité
√ Locale en matière de GRNE
√ mettre en œuvre les activités précitées
√ constituer avec les populations des formes d'organisations aptes à prendre en charge les activités : comité de gestion, comité de surveillance (forêt), comité de lutte (feux de brousse)
√ organiser l'exploitation : produits de cueillette, bois, charbon
√ élaborer des documents de gestion des RN : Code de conduite, Convention Locale et
√ élaborer des documents de pilotage des RN : plan d'aménagement, plan de gestion

NB : Il faut signaler **l'existence de conventions locales** élaborées par les populations à la base qui vient renforcer le cadre juridique et législatif sur ces questions d'ERN. Ces conventions locales déterminent les modalités de gestion de la ressource : forêts, pâturages…

Les forces des textes

- La volonté politique de ratisser large et surtout de transférer des compétences aux collectivités Locales. Ainsi, toutes les préoccupations sont prises en compte. Ces textes reflètent les préoccupations dans la RNE, d'où leur exhaustivité,
- Les textes sont bien rédigés.
- Les textes sont en conformité avec l'arsenal juridique international et national

Les faiblesses des textes

- Les textes ne sont pas intégrés
- Ils ne sont pas compris par les différents acteurs, notamment au plan opérationnel par les populations
- Par manque de diffusion, par l'écriture en Français et non en langues nationales, par déficit de supports appropriés (livrets, média…)
- Par une insuffisance des renforcements des capacités partant des textes.
- Par la non intégration dans le programme scolaire, ne serait-ce que dans les grandes lignes.
- Certaines pratiques mises en œuvre au plan opérationnel ne sont pas prises en compte par les textes (ex : comité de gestion et surveillants locaux)
- On note un faible recours à l'outil informatique (stockage, diffusion, cibles)

V. Le processus décisionnel dans la Planification Stratégique au Sénégal

Il s'agit essentiellement des instruments de pilotage qui sont en fait des documents de planification à différentes échelles et des acteurs chargés de leur mise en œuvre.

5.1 Les échelles de concertation dans la Planification Stratégique

Le Sénégal est divisé en Régions, Départements, Sous-Préfectures, Municipalités et Communautés Rurales. Au sein de ces unités administratives, fonctionnent des instances de concertation statuant sur toutes les questions qui touchent à la vie nationale.

Dans ce cadre, il y a lieu de distinguer les instances coordonnées par les autorités déconcentrées (Gouverneur, Préfets, Sous-Préfets et celles décentralisées qui sont coordonnées par les Maires, les Présidents de Conseils Régionaux et de Conseils Ruraux.

Le tableau ci-dessous présente les échelles de concertation, les instances, les autorités, les compétences et les documents.

Echelles Administratives	Instances de concertation	Autorités	Compétences	Documents de planification
Nation	PR-Gouvernement Judiciaire Législatif	PR-Gouvernement Cours et tribunaux Conseil éco. Soc.et Environnemental Assemblée nationale	Toutes compétences	POS, PNAT, PNAE, Plans secteurs
Région	CRD Conseil Région	Gouverneur Président Conseil Régional	Toutes compétences non transférées Compétences transférées	PRDI, PRAE
Département	CDD	Préfet	Toutes compétences non transférées	PRDI, PLD
Villes	Conseil Municipal	Maire	Compétences transférées	Programme à l'investissement Communal
Sous-Préfecture	CLD	Sous-Préfet	Toutes compétences non transférées	
Communauté Rurale	Conseil Rural	PCR	Compétences transférées	PLD, PLAE

5.2 Les acteurs engagés dans la prise de décision

En ce qui concerne les Ressources Naturelles, la matrice ci-dessous tirée de la Lettre de Politique Sectorielle du Ministère de l'Environnement présente les acteurs et spécifie leurs rôles.

Acteurs	Rôles
Etat - Ministère en charge de l'Environnement - Autres départements ministériels	• Légiférer et réglementer • Planification • Programmation • Mise en œuvre • Suivi-évaluation • Recherche et mobilisation des ressources

Acteurs	Rôles
Collectivités locales	• Réglementer • Planification • Programmation • Mise en œuvre • Suivi-évaluation • Recherche et mobilisation des ressources (coopération décentralisée) • Coordination et recherche de synergies entre les acteurs locaux
Le secteur privé	• Respect des lois et règlements • Participation à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement • Capitalisation, valorisation des résultats de la recherche • Appui conseil
La société civile : - ONG - Organisations Communautaires de Base - Organisations professionnelles - Médias	• Veille et alerte • Plaidoyer • Formation • Sensibilisation • Appui technique et financier • Lobbying
Partenaires techniques et financiers	• Appui technique et financier • Suivi-évaluation • Conseil • Orientation stratégiques
Populations	• Alerte • Lobbying • Rôle citoyen (respect lois et réglementation)
Universités et autres institutions de recherche	• Recherche appliquée • Diffusion des résultats

Source : Lettre de Politiques Sectorielles RNE - 2009

Quant aux rôles de ces acteurs, il faudra insister sur :

- les autorités déconcentrées Gouverneurs, Préfets, Sous Préfets qui gèrent les domaines non transférés et contrôlent la légalité des actions entreprises par les collectivités locales ;
- les autorités décentralisées, les Collectivités qui gèrent les domaines, objets de compétences transférées dont les Ressources Naturelles et l'Environnement (Loi 9606 et 9607 sur la décentralisation et le transfert des compétences) ;
- les services techniques qui apportent l'appui conseil aux Collectivités Locales ;
- les populations concernées au premier plan par l'implication des décisions et qui constituent par ailleurs un maillon important du processus de décision.

5.3 Le Processus Décisionnel

Ce processus décisionnel sera analysé à partir de la base dans le cadre de l'élaboration du document de base du développement de la Communauté Rurale ; après quoi, on s'attachera à l'élaboration des documents de planification des autres échelles à savoir la région et la nation.

5.3.1 Le processus décisionnel dans l'élaboration du **PLD**

Du point de vue du processus de décision, on insistera sur la méthodologie d'élaboration du Plan Local de Développement (PLD). Ce plan constitue le niveau de planification à la base, c'est-à-dire le niveau de la Communauté Rurale. Il concerne la participation des populations dans le processus de décision notamment celui concernant les Ressources Naturelles et l'Environnement. Dans quelques Communautés Rurales, il englobe un Plan Local d'Action Environnementale (PLAE) plus centré sur les Ressources Naturelles et l'Environnement et élaboré selon le même processus. Le PLD constitue le cadre de référence des activités de développement au niveau de la communauté rurale. Les projets concernant le développement durable s'insèrent dans ce cadre et adoptent l'approche participative dans la mise en œuvre des opérations. Le PLD constitue ainsi un niveau de décision intéressant dans la planification stratégique pouvant éclairer les autres niveaux de décisions.

Le diagramme ci-dessous schématise les étapes.

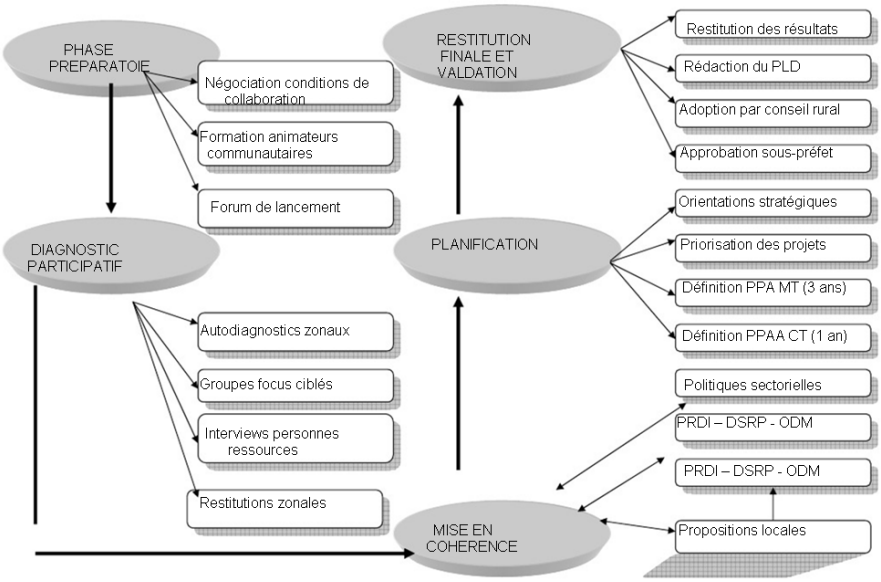

Source : PLD Kaymor (Phase préparatoire) Schéma d'élaboration du PLD

Les étapes de l'élaboration du PLD sont ainsi spécifiées :

- La prise de décisions d'élaborer un PLD par le Conseil Rural
- L'information et la sensibilisation de tous les acteurs de la planification qui va démarrer
- Le zonage de la Communauté Rurale qui consistera à découper la Communauté Rurale en zones homogènes à partir de critères historiques, géographiques et socio-économiques
- Le Diagnostic Participatif (DP)
  - Ressources
  - Potentialités
  - Contraintes
- La synthèse zonale et communautaire
  - Ressources
  - Potentialités
  - Contraintes
  - Ebauche de solutions
- Le consensus sur les Solutions retenues et l'élaboration d'axes prioritaires de développement
- Le travail de planification à partir des axes prioritaires de développement retenus : programmes, objectifs, localisation, acteurs, indicateurs, échéances, coûts
- La restitution du Plan aux Populations au niveau de la Communauté Rurale
- L'adoption par le Conseil Rural, organe délibérante de la Communauté Rurale
- L'approbation par le Sous-préfet, autorité administrative chargée de contrôle de légalité par rapport aux Lois et Décrets

La démarche pour l'élaboration du PLD est essentiellement participative.

A toutes les étapes, les populations, les techniciens et des personnes-ressources sont très étroitement associées à son élaboration selon les mécanismes ci-après :

- des séances de sensibilisation avant et au cours du processus ;
- une démarche participative : le recours aux méthodes participatives à toutes les étapes : MARP, MAP, DP, illustration diverses : cartes, photos, schémas. Les populations et les services techniques travaillent étroitement ;
- des séances de restitutions sont organisées à toutes les étapes ;Le PLD est approuvé par l'Autorité Administrative compétente, c'est-à-dire le Sous-Préfet, et il devient ainsi un document officiel à l'usage du Conseil Rural pour mener à bien la politique de Développement de la Communauté Rurale dont la politique de Gestion de Ressources Naturelles et de l'Environnement

5.3.2 Le processus décisionnel dans l'élaboration du plan régional de développement intégré **(PRDI)**

Le PRDI reprend au niveau régional, en concertation pour la prise de décision avec tous les services décentralisés dont ceux du Ministère en charge de l'Environnement (IREF – DREEC – Parcs Nationaux), les informations contenues dans le PLD et effectue un travail de Planification débouchant sur le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI).

5.3.3 Le rôle de L'ARD

En ce qui concerne les travaux d'appui de manière générale et de Planification, on insistera sur le rôle de l'ARD qui est le bras technique des Collectivités Locales, la Région, la Municipalité et la Communauté Rurale.
L'ARD a pour mission générale la coordination et l'harmonisation des interventions et initiatives des CL en matière de développement local. De façon spécifique, elle est chargée de :

- l'appui et la facilitation à la planification du Développement local ;
- la mise en cohérence des interventions entre les Collectivités Locales d'une même région d'une part et avec les politiques et plans nationaux d'autre part ;
- le suivi évaluation des programmes et plans d'actions de développement local.

5.3.4 Le processus décisionnel dans l'élaboration du Plan national (ou équivalent) et dans les plans sectoriels

Les plans régionaux et les plans locaux alimentent le Plan National et les plans sectoriels dont ceux relatifs à la GRNE par le biais des travaux des services techniques au niveau régional et local. Cependant, certaines orientations peuvent être définies par le niveau national à partir d'orientations fixées avec les bailleurs ou découlant d'une situation nationale donnée, transmise aux services techniques régionales de la Planification et à l'ARD pour les intégrer dans les plans régionaux et locaux.

Conclusion

Les préoccupations environnementales dans le processus de Planification sont bien prises en compte. La démarche participative adoptée dans la planification locale et régionale permet de prendre en compte toutes les préoccupations relatives aux territoires, objets de planification (CR-Région dont la GRNE). Ces plans alimentent le Plan National et les plans sectoriels. Des considérations au niveau macro peuvent aussi alimenter ces plans. Une cohérence est réalisée entre ces différents plans.
Cadre de mise en cohérence DSRP/PRDI/PLD

DSRP	PRDI	PLD
Création de cadre juridique qui incite à la conservation et à la protection des RN	Protection de l'environnement et gestion durable des RN Lutte contre l'érosion éolienne et hydrique	Lutter contre les feux de brousse Lutter contre la dégradation des ressources naturelles Lutter contre les pollutions
Sauvegarde de l'environnement et lutte contre la désertification	Amélioration de la fertilité des sols	Protéger et restaurer la fertilité des sols
Sauvegarde de l'environnement et lutte contre la désertification	Gestion rationnelle des ressources végétales	Sensibiliser la population et les transhumants sur les risques liés aux coupes abusives d'arbres et l'impact négatif des feux de brousse. Réglementer et contrôler la transhumance et les abattages d'arbres

Par rapport aux documents de pilotage et aux instances de décision, les forces et les faiblesses ci-après sont retenues :

Les Forces

- Volonté de prise en charge des RNE à toutes les échelles au niveau de la base dans l'élaboration participative du PLD
- Prise en compte au niveau régional et national des différentes situations identifiées à partir de l'élaboration participativeA l'échelle nationale on note par les RNE l'existence PNAE, PRAE au niveau régional et à l'échelle locale, de PLAE dans quelques Communauté Rurales. Pourtant il s'agit d'une pratique vivement recommandée
- La prise en charge des conflits d'intérêt de toutes sortes

Les faiblesses

- Les services techniques au niveau régional et national occupent une place prépondérante
- au détriment des populations dans le processus décisionnel.
- Des insuffisances sont notées dans les données collectées et les propositions qui en découlent (problème de niveau de compétences surtout chez les populations et agents de terrain) limitent la qualité des documents produits (PLD, PRDI)
- Les RNE sont noyées dans les aspects socio-économiques qui sont souvent privilégiées dans les documents produits (PLD, PRDI).
- Les instruments ne sont pas suffisamment diffusés faute de supports appropriés et aussi de moyens financiers
- La qualité des documents est limitée notamment dans la cartographie : occupation des sols, utilisation des sols et les propositions
- Un faible recours à l'informatique pour le stockage et la diffusion des informations est noté.
- L'insuffisance des ressources financières accordées aux propositions limite l'engagement des acteurs dans l'élaboration des documents

VI. L'implication des populations

L'implication des populations sera analysée surtout au niveau de la mise en œuvre, au plan niveau opérationnel

Elle sera analysée à partir de cas portant sur l'environnement dans lequel les pratiques sont développées, les pratiques/implications et les leçons à tirer ou forces et faiblesses/implications.

6.1 Le cas de Darou Khoudoss

L'environnement dans lequel l'implication est mise en œuvre
Le facteur important est le milieu agro écologique des.
Les Niayes sont assez caractéristiques, eu égard aux nombreux facteurs parmi lesquels :

- leur écologie fragile caractérisée par des dunes, des inter-dunes ; ces dernières sont menacées par un ensablement continu et par l'avancée de la mer ; ces phénomènes justifient la réalisation de la bande protectrice de filaos, elle-même menacée.

- le développement du maraîchage qui a très tôt occupé les dépressions et impulsé les services (commerce, artisanat, services) dans les agglomérations de : Darou Khoudoss, Mboro, Fass Boye pour ne citer que celles là dans la zone ; l'aviculture, l'embouche participent aussi à l'essor économique
- le développement de la pêche presque corolaire du maraîchage à Fass Boye et à Mboro sur mer.
- l'implantation de quelques poches industrielles et touristiques menaçant les activités horticoles à Mboro (ICS), vers Fass Boye (Extaction de l'Ilménite et du Zircon…), et le tourisme à Mboro
- l'urbanisation sauvage prolonge Dakar au-delà de Mbayakh, avec de nombreuses cités implantées par des promoteurs sur des terres anciennement occupées par des activités horticoles et d'élevage.

Il s'agit par ailleurs d'une zone ouverte sur plusieurs plans :

- Au plan des débouchés des produits horticoles vers les marchés Sénégalais (Dakar et Touba surtout) et vers l'exportation. Les Niayes constituent un débouché particulièrement important pour les produits industriels (ciment, fer, tissus, produits alimentaires).
- Ainsi, les producteurs sont forcément confrontés aux innombrables problèmes liés à la mondialisation et à la crise qui frappe les pays européens. Ils peuvent aussi être intéressés par l'ouverture vers d'autres pays.
- Au plan d'une emprise foncière réelle d'acteurs divers (entrepreneurs agricoles, promoteurs immobiliers, industriels et touristiques…) en concurrence avec l'activité horticole. Cette situation de concurrence entre pour ne pas dire de conflits d'intérêt font des Niayes une zone aux enjeux multiples.

La promotion de la décentralisation complète ce tableau et mérite une attention particulière. Les différents acteurs évoluent au sein de Communautés Rurales et de municipalités qui ont des compétences sur les ressources naturelles et foncières.

D'une manière générale, la Communauté Rurale de Darou Khoudoss est assez représentative de l'ensemble des Niayes. Cet ensemble de caractères rend cette zone spécifique et incite les populations à accorder une attention particulière aux conditions de productions menacées.

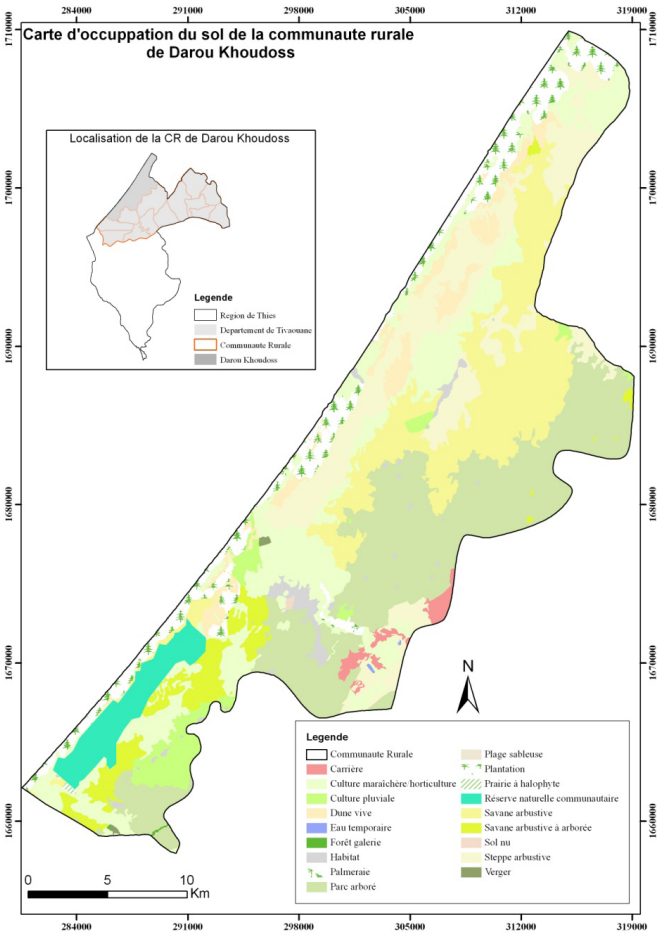

Figure 4 : Occupation du sol dans la Communauté Rurale de Darou Khoudoss (source : CSE, 2010)

- L'occupation et l'utilisation des sols

On constate que le parc arboré occupe le quart de la superficie de la Communauté Rurale (25,10%) suivi de la savane arbustive (19,69%), des cultures maraichères (17,67%) et de la steppe arbustive (14,09%). Ceci montre que cette zone est essentiellement agricole. En effet, les cultures pluviales sont aussi pratiquées sous les parcs arborés. Il faut noter que les carrières occupent 1% de la superficie totale de la Communauté Rurale, la concession accordée à MDL ne faisant pas partie de cette estimation.

Les zones de plantation (8,35%) sont aussi importantes, notamment la bande de filaos qui borde le littoral sur 65 km et les plantations réalisées dans les différents systèmes dunaires de l'intérieur. Les vergers par contre n'occupent que 0,11%, une superficie inférieure à celle occupée par les palmeraies. Ceci montre que l'arboriculture est très peu pratiquée dans la communauté rurale.

- Les activités des populations

Il découle de la situation de l'occupation et l'importance de l'utilisation des sols, l'importance des activités maraichères et l'étendue du couvert végétal (savane arbustive, steppe arbustive et bande de filaos). En termes d'activités agricoles, l'essentiel des cultures est constitué de cultures maraichères. Les cultures sous pluies pratiquées sous les parcs arborés reculent de plus en plus. L'exploitation des activités menées par les différentes organisations de producteurs donnent les résultats ci-après :

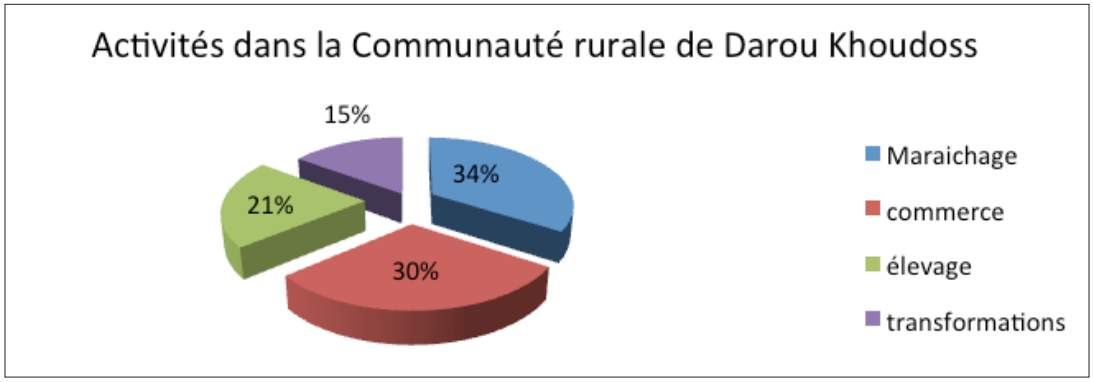

- Le maraichage (34% des activités) concerne les productions horticoles pratiquées dans les dépressions : cultures d'oignons, pommes de terre, navets, aubergine, haricots verts, de tomates et de piments. Il faut y ajouter l'arboriculture (mangues, papayes…).

Ces cultures sont pratiquées de manière intensive, utilisant des semences sélectionnées. Le matériel est essentiellement manuel : arrosoirs, outils aratoires. Quelques améliorations sont en cours avec le recours à l'irrigation goute à goute.

- Le commerce (30%) : la zone abrite 3 grands marchés de légumes à Mboro, Darou Khoudoss et Diogo qui approvisionnent toutes les villes du Sénégal. Diogo est un port de pêche important l'activité minière (ICS, MDL) distribuent aussi des revenus dans la zone.
Toutes ces activités participent à une vie de relations intenses dans tous les établissements humains.

- L'élevage (21%) est pratiqué dans des fermes avicoles et d'élevage bovin.

- La transformation intéresse les fruits, les légumes presque partout sur le territoire de la CR et le poisson dans les zones de pêche (Mboro sur Mer, Fass Boye)

Ces remarques permettent de caractériser de manière succincte cette zone assez représentative de la zone agro-écologique des Niayes ; et en ce qui concerne les contraintes, l'accent sera mis sur les contraintes auxquelles sont confrontés l'environnement et les RN, notamment avec le changement climatique telles qu'elles découlent de la perception des acteurs interrogés :

√ le dynamisme des dunes ;
√ l'avancée de la mer ;
√ la baisse des nappes ;
√ la salinisation des terres ;
√ le recul de la végétation et la perte de la biodiversité ;
√ l'emprise de plus en plus étendue des industries et des établissements humains.

- Analyse du processus d'implication des populations et prise en compte de la GRN notamment des populations en cours dans la CR de Darou Khoudoss.

Dans cette zone, les conditions de productions maraîchères sont étroitement tributaires de la fixation des dunes vives qui peuvent être remaniées et constituer une menace constante pour les cuvettes maraîchères, les établissements humains et les routes.

En effet, la zone est constituée de dunes et d'inter-dunes. Avec les années de sécheresses, la destruction du couvert végétal s'est accentuée mettant à nue d'innombrables dunes. Celles-ci, sous l'effet des vents forts accentués par les changements climatiques sont devenues vives ; elles se déplacent assez rapidement et menacent les cuvettes maraichères qui abritent l'essentiel des activités horticoles.

Cette question a été prise en charge depuis la période coloniale par un programme de fixation des dunes aux environs de Dakar et de Saint-Louis. Ce programme s'est poursuivi et a fini par couvrir toute la bande côtière des Niayes. La Communauté Rurale de Darou Khoudoss abrite une partie de ce programme dans sa partie nord-ouest. Sa partie Ouest comporte aussi des dunes. Face à ce phénomène de dynamisme des dunes et de leur caractère dévastateur aggravé par le changement climatique, il ya chez les populations une prise de conscience et un consensus sur la nécessité de fixer les dunes. Dans ce cadre, différentes activités ont été déployées ; elles concernent l'aménagement, l'exploitation et le reboisement. Elles s'appuient sur des formes d'organisations et génèrent ainsi des revenus auprès de ceux qui y sont engagés.Ainsi, la situation organisationnelle reflète cette réalité.

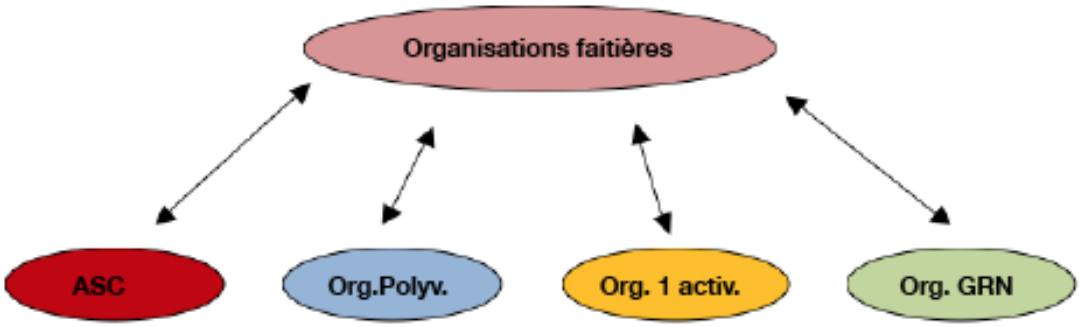

Figure 5 : Relations Organisations à la base et Organisations faitières

En effet, il existe différentes organisations telles que le montre le schéma ci-dessus. Ces organisations sont membres d'organisations faitières importantes, conscientes de la relation entre le dynamisme des dunes et la protection des cuvettes. Ces organisations faitières spécialisent certaines organisations dans la GRN et sur un autre plan, elles intègrent la GRN dans leurs préoccupations par le lobbying, la recherche de financement, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de toutes les activités, notamment celles relatives à la GRN. Toutes ces organisations bénéficient de l'appui du PADEN dans différents domaines. Elles sont assez structurées et sont régies par des textes.

Dans l'ensemble, ce contexte est assez favorable pour une interrelation entre les acteurs en place (organisations, projets, populations). Il dicte ainsi une implication des populations.

- Les pratiques développées dans le cadre de cette implication

Cette situation a été prise en compte dans une logique d'intervention stratégique forte qui comporte le recours aux savoirs locaux, la promotion des cultures maraîchères, l'Aménagement de la Bande de filaos, la fixation des dunes vives et le renforcement institutionnel et assure la pérennité des activités en cours. Ces axes stratégiques peuvent être ainsi spécifiés :

- Le recours aux savoirs locaux par les populations des villages de la communauté rurale de Darou Khoudoss

Il s'agit d'initiatives locales diffuses mais qui méritent une attention particulière par rapport à l'implication des populations à travers le recours aux savoirs locaux.
Le maraîchage et l'arboriculture constituent des activités agricoles essentielles. Les zones occupées par les dunes sont étendues. Les terres cultivées se situent dans les dépressions inter dunaires et ne sont pas étendues ; elles oscillent entre 0,25 et 0,5ha par exploitation. L'intensification est la règle et elle est pratiquée dans presque toutes les exploitations. Les pratiques les plus courantes sont des pratiques traditionnelles ou des savoirs locaux conservés de génération en génération il s'agit de :

- l'utilisation des semences sélectionnées ;
- la pratique des haies vives pour clôturer les champs ;
- l'utilisation du compost ;
- l'utilisation des déchets issus de la transformation du poisson venant de Fass Boye et Mboro sur mer et l'utilisation des déjections des poulets issues d'une aviculture importante
- dans la zone pour fumer les exploitations maraîchères ;
- l'économie d'eau en couvrant les pépinières avec de la paille et en plantant des brise-vent (maïs…) ;

- la pratique de l'arboriculture sur les pentes des dunes afin de fixer les sables ;la protection de l'herbe qui pousse sur les dunes et qui contribue à les fixer.
- Ces savoirs locaux identifiés se consolident de manière spontanée mais ne sont pas pris en compte par les projets.

- La promotion des cultures maraîchères

Elle concerne les conditions de production (facilitation dans approvisionnement en semences et en produits phytosanitaires), l'écoulement avec notamment la construction de magasins de conservation, l'exportation.

Cette zone aborde trois grands marchés de produits horticoles : Mboro, Darou Khoudoss et Djogo. Progressivement, elle se spécialise dans la production d'une variété d'oignons « Mercedes » dont 2800 T sont exportées vers l'Espagne par containers à partir de Darou Khoudoss. Dans ce marché, un important centre de conservation des produits horticoles est en cours de construction.

- L'aménagement de la Bande de filao

Il se fait de manière participative et il définit les conditions d'accès au bois. Le reboisement continue dans les zones où les dunes non couvertes ont été remaniées et où elles menacent les cuvettes et les établissements humains.

- Le renforcement institutionnel

L'implication des organisations locales s'est faite avec l'implication dans ce programme des OCB de l'Union des Groupements des Producteurs des Niayes (UGPN) et d'autres organisations faitières.

Ces organisations jouent un rôle important en tant qu'organisations de producteurs au plan de l'approvisionnement en intrants, en équipements et en matériels. Elles sont actives dans la commercialisation des produits horticoles et dans la défense des intérêts fonciers. Elles sont étroitement associées à la gestion de la bande de Filao à travers les unions forestières. Les membres de ces organisations ont bénéficié de nombreuses sessions de renforcement de capacités portant sur les techniques de reboisement, la gestion administrative et financière.

Les lacunes de ces unions ont été identifiées à l'occasion d'une évaluation récente faite par l'AUMN une autre organisation faîtière de la Zone ainsi qu'il suit :

- l'absence d'une vision stratégique claire : composition, relations entre la faîtière et les Unions, domaines d'action de la faîtière et des Unions, etc.
- la légitimité des administrateurs du fait du non renouvellement des instances des Unions ;
- l'absence d'un système de compatibilité fiable ;
- l'insuffisance de personnel qualifié ;
- l'insuffisance de la communication ;
- la faiblesse de son niveau d'autonomisation financière face à ses ambitions (offre de services et fonctionnement).

Au total, le contexte est très favorable à une implication des populations dans la GRNE dans la CR de Darou Khoudoss ; il y va de l'avenir des nombreux acteurs engagés dans les activités horticoles de la Communauté Rurale et il serait intéressant d'évaluer comment cette implication fonctionne à travers ces composantes : elles tournent essentiellement autour de l'aménagement et de l'exploitation de la bande de filaos, ainsi que le reboisement dans les différents sites sur l'ensemble de la bande et des environs.

L'aménagement de la bande de filaos est fait selon les normes de l'aménagement de massifs forestiers, à savoir le découpage du massif en blocs. Les blocs sont exploités de manière rotative pour produire du bois d'œuvre par les exploitants des sites regroupés en unions. Des blocs exploités font l'objet de reboisement afin de renouveler les arbres. Le reboisement intéresse par ailleurs les parties remaniées des dunes. Ce reboisement est effectué par les organisations des populations ; les résultats ci-après ont été obtenus par les exploitants forestiers de la zone :

N°	GROUPEMENT	LOCALISATION	EXPLOITATION (STERE)			REGENERATION		
			2010	2011	2012	2010	2011	2012
1	Nialel	Khondio						
2	Sinthie Khrouf	Khondio		370	596			
3	Khondio ICS	Khondio						
4	Sinthie Ndong	Ndong		227				
5	Ndeun Guedji	Ndeun	640	201	504			
6	Ndeun I	Ndeun	704 +100 perches	576 + 60 perches	640			
7	Khondio	Khondio		320 + 20perches	439			
8	Weuta Guedj	Weuta			z380			
9	Balsand Guedj	Balsande			432			
10	Mboro Beuno II	Mboro Beuno		413	604			
11	Lobor	Lobor	616 + 100 perches	292	602	Production=30.000 plants	Production=80.000 plants	Production=35.000 plants
12	Keur Djiby Soukeye	Keur Djiby Soukeye		236	256			
13	Keur Lémou	Keur Lémou			564			
14	Keur Abdou Mary	Keur Abdou Mary	476	420	290	Sup à planter: 24 ha	Sup à planter: 20 ha	Sup à planter: 24 ha
15	Jappo Dimbalenté	keur Mor Fall	400		274			
16	Mboro Beuno	Mboro Beuno		454 + 50 perches	275			
17	Ndeun II	Ndeun		240	275	Reboisement=26 666 plants	Reboisement=32352 plants	Reboisement=32 300 plants
18	Weuta Bègne	Weuta			275			
19	Mboro Ndeunkatt	Mboro Ndeunkatt	160		285	Regarnissement=10 000 plants	Regarnissement= 19552 plants	Regarnissement=3500 plants
20	Sao Mékhé II	Sao Mékhé II	88 + 80 perches		221			
21	weuta Village	Weuta	120		221			
22	And Défar Taïba Ndiaye	Taïba Ndiaye (CR TAÏBA NDIAYE)		218	130			
23	Mboro Takku Liggèye							
24	Book Joom							
25	Djiguène Deggo							

26	And Jeff			1086	1309 +170 perches			
27	Darou Salam Lycée	UNION DE MBORO						
28	Book Djoubo	COMMUNE DE MBORO						
29	Mbaye Mbaye Peulh							
30	Deggo Liggèye							
31	Bamtaré							
32	Book Joom Jappo							
33	Safora Bandor							
34	Mbogga Yaay							
	TOTAL		4750 + 330 Perches	5053 + 130 Perches	8572 + 170 perches			

Résultats des Organisations dans la GRNE

6.2 Le cas de la Communauté Rurale de Ouarkhokh

L'environnement dans lequel l'implication est mise en œuvre

La superficie de la communauté rurale est de 609 km². La communauté rurale de Ouarkhokh est limitée :

- à l'Est par la commune de Linguère
- à l'Ouest par la communauté rurale de Kamb et la commune de Dahra
- au Nord, par les communautés rurales de Mbeuleukhé et Téssékré
- au Sud par la communauté rurale de Thiargny. (Source : PLD Communauté Rurale de Ouarkhokh)

Cette Communauté Rurale se situe entre le Ferlo sableux et le Bassin Arachidier. Au plan géomorphologique, il s'agit d'une zone de dunes et d'inter dunes. Au plan historique, elle est au cœur du Grand Royaume du Joolof dont elle constituait une principauté peuplée de wolof et de peul. L'élevage a été l'activité dominante, mais avec l'extension de l'arachide vers l'Est du Bassin Arachidier jusque dans les années 70, l'élevage a reculé avec les années de sécheresse, c'est l'inverse et l'élevage est ainsi important.

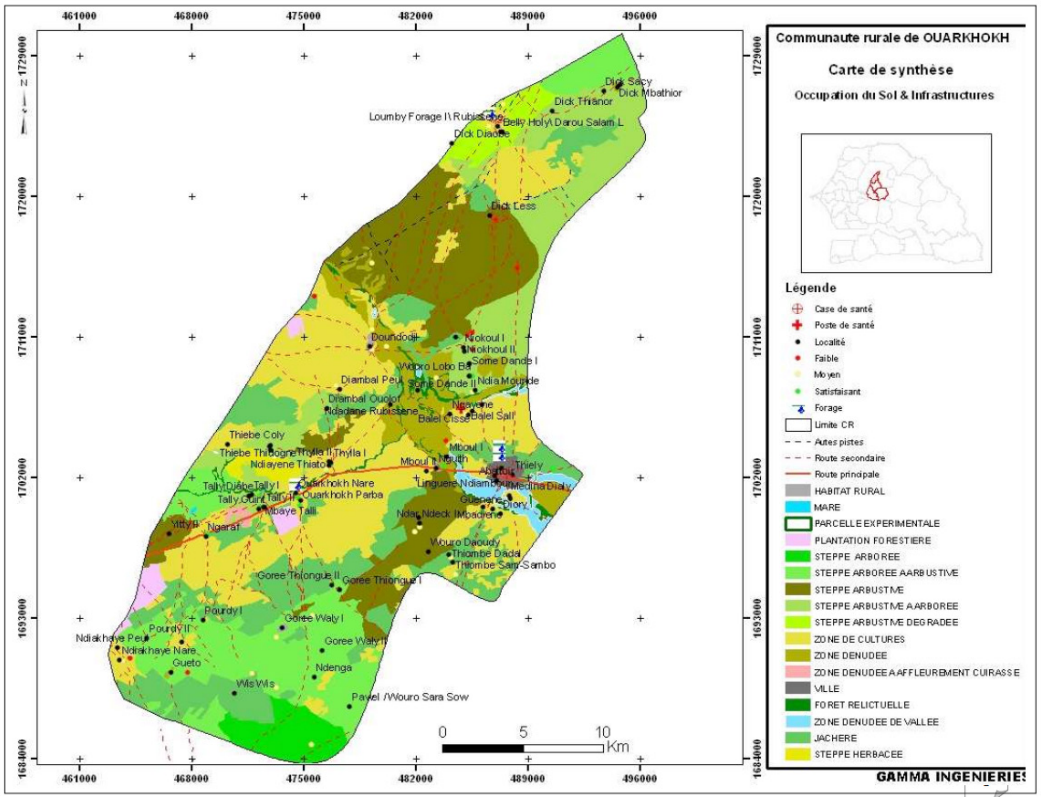

Figure 6 : Carte de l'occupation des sols

Source : PLD de la Communauté Rurale de Ouarkhokh

Cette situation d'ensemble explique l'importance actuelle de l'agriculture et de l'élevage dans la Communauté Rurale. La culture de l'arachide a bénéficié des programmes développés par la Sodeva dans le Bassin Arachidier à partir des années 60, surtout auprès des Marabouts à travers la vulgarisation du semoir, de la charrue, et l'appui en intrants (semences, fongicides)

L'élevage y a bénéficié de l'appui des programmes d'élevage dont le PAPEL, programme le plus récent, et est très important dans la Communauté Rurale. Cette importance de l'élevage s'explique par plusieurs raisons :

- le cheptel local est important il est essentiellement constitué de :
- bovins
- ovins
- caprins
- la zone constitue un point de passage de transhumants :
- Peulh venant du Walo et allant au Sénégal Oriental et au Saloum en saison sèche, à partir de Novembre Décembre
- Sérère venant du Sine et qui séjournent dans la zone de Juin à Octobre- Novembre.
- la zone abrite deux grands marchés de bétail : Dahra et Linguère.

Ces marchés constituent par ailleurs des points d'attraction de troupeaux Sénégalais et Mauritaniens destinés à la vente ou issus des achats massifs pour approvisionner les villes de l'ouest. Ils constituent le point de rencontre des tefankés (intermédiaires) peuls, maures et sérères et éleveurs. Le marché de Dahra fait un chiffre d'affaires de 500 millions de FCFA par semaine.

On notera que la zone est peuplée de wolof et de peuls, mais les sérères s'y implantent de plus en plus et exercent le commerce du bétail et la vente du lait à Dahra, Linguère et dans les autres agglomérations. Le recul de l'agriculture libère des vastes zones occupées par l'élevage. Ainsi, en raison d'une charge élevée de bétail, les Ressources Naturelles sont confrontées à des difficultés réelles aggravées par les changements climatiques. Les zones de cultures du fait des difficultés qu'a connu l'agriculture avec les sécheresses successives et les méfaits des politiques d'ajustement structurels des années 80 ont régressé. Par contre, les zones de pâturages se sont étendues et la biomasse est devenue plus fournie. Ainsi, les menaces des feux de brousse se sont-elles accrues. Comme vu plus haut, cette zone est une zone de passage de nombreux transhumants à l'aller comme au retour. Le pacage détruit le tapis herbacé et l'érosion éolienne fait le reste en emportant le sable. Ce phénomène est aggravé par la virulence des vents.

Les OCB dans le processus d'implication, le cadre organisationnel

Il s'agit d'un niveau d'implication important parce que celui qui concerne directement les populations ces OCB sont issues des formes traditionnelles locales ou encouragées par le projet dans le cadres de la mise en œuvre de leurs activités ou par les services étatiques. 89 OCB évoluent dans la CR de Ouarkhokh. Ces organisations sont assez structurées. Elles disposent de statut et de règlement intérieur définissant leurs rôles et leurs responsabilités, d'un bureau composé d'un président, d'un vice président, d'un trésorier, d'un secrétaire général qui pilote les activités qui lui sont fixées par l'assemblée générale qui l'a élu. Il existe une relation étroite entre ces organisations et le Conseil Rural. Le président du Conseil Rural peut en être le Président ; leurs activités sont généralement des activités de protection, de régénération, de défense et de restauration des sols.

Le rôle des OCB des villages de Ouarkhokh dans la GRNE

Issues des formes d'organisations traditionnelles locales ou encouragées par les services étatiques et les projets de développement, de nombreuses OCB évoluent dans la communauté rurale de Ouarkhokh. Elles s'investissent dans différentes activités pour l'essor de leurs communautés. Les projets travaillent avec les OCB ci-dessus mais ils mettent aussi en place des organisations en partenariat avec les collectivités locales sont assez structurées. Elles disposent de statut et de règlement intérieur définissant leurs rôles et leurs responsabilités un bureau composé d'un président, d'un vice président, d'un trésorier, d'un secrétaire général qui pilote les activités qui lui sont fixées par l'assemblée générale qui l'a élu. Il existe une relation étroite entre ces organisations et le Conseil Rural. Le président du Conseil Rural peut en être le Président. Leurs activités sont généralement des activités de protection de régénération et de défense et de restauration des sols. Dans ce cadre, les membres de ces organisations ont bénéficié de nombreuses séances de renforcement des capacités portant sur les techniques de reboisements, de lutte contre les feux de brousse. Afin de mieux prendre en charge ces activités, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre pour compléter les activités agricoles et d'élevage et pour impulser aussi d'autres activités génératrices de revenus (transformation des produits agricoles, commerce….) entraînant du coup des renforcements de capacités dans le management, la Gestion Administrative et Financière et le Marketing.

Analyse du processus d'implication des populations et prise en compte de la GRN en cours dans la CR de Ouarkhokh

• Le contexte favorable à une implication réelle des populations

Dans cette Communauté Rurale, le contexte institutionnel est complexe en raison de la cohabitation de trois activités importantes : l'agriculture, l'élevage et l'hydraulique. En effet dans cette Communauté Rurale, 70% des ménages pratiquent l'élevage même si ceux qui pratiquent l'agriculture sont plus nombreux. L'élevage, l'hydraulique et l'agriculture sont des domaines non transférés au Conseil Rural ; ils relèvent des services étatiques représentés à l'échelon local par des agents techniques. Par contre les RNE constituent des compétences transférés par lois 9606, 9607 dans le cadre de la Décentralisation et du Transfert des compétences.

Eu égard à l'importance des productions agricoles et d'élevage et de l'importance de l'approvisionnement en eau du cheptel et des populations, les domaines non transférés pouvant prendre le dessus sur les domaines transférés que sont la GRNE. Mais, dans le cadre de l'alimentation du bétail, les pâturages occupent une place importante et sont bien pris en charge par toutes les populations. Cette prise en charge concerne essentiellement les pistes de bétail, la lutte contre les feux de brousse et la régénération du couvert végétal (herbacé arbustif).

Les éleveurs regroupés dans la Maison des éleveurs (Galle Aynabe) prennent en charge tous les problèmes liés à l'élevage : santé animale, hydraulique et alimentation. En ce qui concerne la GRNE, ils la prennent en charge au sein de la Maison des Eleveurs de concert avec le Conseil Rural au sein duquel ils sont bien représentés et les services techniques. Il s'agit là d'un cas où la GRN est prise en charge par deux organisations fortes qui renforcent les capacités des nombres dans les domaines techniques et de la gestion financière, et la GRN. L'organisation est aussi forte pour un lobbying en faveur de la GRN.

Ainsi, le Conseil Rural est impliqué contre les feux de brousse en collaboration étroite avec la population, la Maison des éleveurs et les services forestiers: Un comité de lutte existe dans les villages de la Communauté Rurale ; comités fonctionnent dans la Communauté Rurale, ils sont organisés mais l'équipement qui était en place a disparu. Le Conseil Rural a institué un système de cotisations afin de rassembler les fonds provenant des principaux forages de la Communauté Rurale. Cette somme est destinée à appuyer les services forestiers pour l'achat de carburant destiné au transport des populations devant intervenir en cas de feux de brousse déclaré et d'engins d'intervention sur les lieux du sinistre.

Dans la même zone, il est à noter qu'il n'existe pas une organisation aussi engagée chez les agriculteurs. L'implication des agriculteurs aussi bien dans les activités de production que dans la GRN est plus diffuse depuis les années de sécheresse et la disparition des coopératives agricoles dans les années 1980 suite aux politiques d'Ajustement Structurel.

• La mise en œuvre pratique de l'implication des populations dans la gestion du Terroir / Place de l'élevage.

º L'Aménagement du Terroir par une gestion durable des RN :

º L'agriculture et l'élevage sont bien pris en compte dans la gestion de l'espace. Les pistes de bétail déterminées d'un commun accord desservent les mares et servent de couloirs de passage aux nombreux transhumants.

• **Le reboisement et la mise en défens :**
Il est réalisé sur une superficie de 500 ha à Gnite et est couplé à la production de fourrages. Chaque année, le Conseil Rural y reboise 10 ha et les met en défens. Le fourrage ainsi produit est mis à la disposition des éleveurs durant les périodes difficiles d'avant l'hivernage. Trois (3) autres sites sont reboisés à Ouarkhokh (2 ha), à Gorée (1 ha) et à Ndarndeck (1 ha)

• **La lutte contre les feux de brousse**
Elle est ancrée dans la conscience collective des éleveurs. En effet, les populations développent des pratiques qui réduisent les feux de brousse préjudiciables aux pâturages ; il s'agit de la lutte passive qui fait l'objet de sensibilisation auprès des populations ; des sessions de sensibilisation ont été organisées et des supports sont utilisés par les services techniques ; la lutte active se fait à travers les comités de lutte contre les feux de brousse qui ne sont intervenus qu'une fois cette année.

6.3 La Communauté Rurale de Kaymor
L'environnement dans lequel l'implication est mise en œuvre

« La communauté rurale de Kaymor a été créée dans le sillage de la réforme administrative et territoriale de 1972. Elle fait partie de la région de Kaolack, département de Nioro du Rip, arrondissement de Médina Sabakh dont elle est rattachée du point de vue administratif.»
Elle partage l'arrondissement avec les communautés rurales de Médina Sabakh et de Gayène.
La Communauté Rurale de Kaymor est limitée :

- au Nord par les arrondissements de Paoskoto et de Nganda
- au Sud par la Communauté Rurale de Médina Sabakh
- à l'Est par la Communauté Rurale de Ngayène
- à l'Ouest par la Communauté Rurale de Paoskoto.

Elle s'étend sur une superficie de 195 km² dont 177 km² de superficie cultivable, soit une proportion de 90,76%.

Elle compte 23 villages et 18 hameaux publiquement reconnus et enregistrés au document officiel administratif. (Source : PLD de Kaymor)

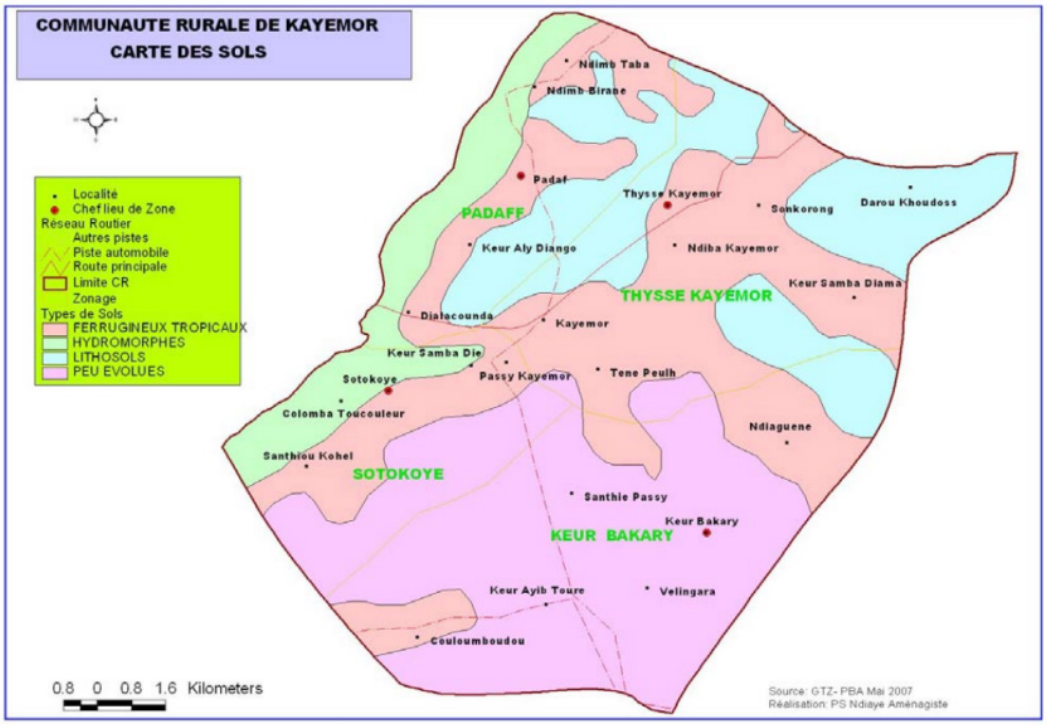

Figure 7 : Carte des sols

Source : PLD de Kaymor

Cette Communauté Rurale est intégrée dans la zone agro-écologique dite du Bassin Arachidier dont elle constitue la partie sud ; elle mérite d'être spécifiée.
La géomorphologie particulière de cette zone est constituée de plateaux latéritiques raccordée à des terrasses aux sols ferrugineux tropicaux non lessivés se terminant par des vallées plus ou moins étendues. Du fait des conditions naturelles favorables, elle a accueilli très tôt des populations Manding venant du sud, des Wolofs, Sérères, Toucouleur et Peul venant du nord. Ces ethnies se sont essentiellement consacrées à la vie religieuse et à l'agriculture. Ainsi, la zone abrite de nombreuses communautés Naassènes, Mouride et Tidjane. La culture de l'arachide encouragée par le colonisateur a contribué à son essor. En effet, l'essentiel des établissements humains de la zone furent des centres de collecte et de commercialisation de l'arachide : Kaolack, Nioro, Foundiougne, Kaffrine… Dans la Communauté Rurale étudiée, Kaymor en constitue un exemple. Les Bolongs, le chemin de fer et de d'innombrables pistes ont contribué au transport de l'arachide.

Cette culture de l'arachide, manuelle jusque vers les années 1965, a connu des transformations profondes avec l'introduction du Semoir pour les semis et de la charrue pour les labours.
La mécanisation constituée à une démographie galopante explique que les superficies cultivées se sont considérablement étendues au détriment du couvert végétal. Les parties fragiles (plateaux- vallées) n'ont pas été épargnées. Les souches ont été élevées pour faciliter les cultures. Actuellement, il ne reste que les forêts classées, les parties mises en défens et quelques périmètres de reboisements (HADJI – TAPPAN 1999).

Ainsi, cultivés de manière continue, les sols nus sont-ils soumis à l'érosion intense qui menace des villages de la zone. Les sols remaniés par les semoirs et les charrues sont ainsi exposés à une érosion hydrique intense. Les sols objets de cette érosion sont charriés vers les vallées qui, progressivement, s'ensablent. Dans les parties riveraines des cours d'eaux salées (Bao Bolong et émissaires), le sel progresse et menace les terres de cultures.

Ces questions ont été prises en compte par la recherche agronomique entreprise par l'ISRA (goupil - M. Niang) dans les années 80.

De nos jours elles demeurent entières eu égard aux réponses à petite échelle développées par le PCGRN et le PAGERNA à travers le reboisement, les activités de Défense et de Restauration des sols (DRS). **Dans cette zone, on notera avec force que l'accent a été mis sur les conditions d'appui à la production arachidière (intrants et équipements) au détriment des mutations environnementales, de l'érosion hydrique notamment accentuée par les Changements Climatiques. On notera que le projet Wula Naafa (USAID) à travers le barrage anti sel érigé et la mise en valeur par les cultures irriguées essaye d'inverser cette tendance.**

Analyse du processus d'implication dans la GRNE

Au plan des OCB dans la Communauté Rurale de Kaymor, la situation se présente ainsi :
La situation des OCB dans la Communauté Rurale de Kaymor est la suivante :

OCB	NOMBRE
• GIE	8
• GPF	9
• ASC	4
• ASSUFOR	2
• Comité de Gestion	4
• CLCOP	1

Il y a lieu de souligner la diversité des activités menées par les OCB : agriculture, embouche bovine et ovine, maraichage, reboisement (gestion des mises en défens), petit commerce, transformation, poterie, teinture, micro crédit. Dans cette partie du Bassin Arachidier, en raison de la longue crise de l'agriculture depuis le milieu des années 80, des stratégies d'adaptation axées essentiellement sur l'exode des hommes vers les villes et la diversification des activités surtout chez les femmes sont notées. Les jeunes qui sont restés dans la zone sont occupés dans l'agriculture et le sport. Les ASC qui sont confrontées au problème de l'accès à la terre, s'investissent dans la location de matériel de musique et de chaises.

En dehors de l'OCB « Penc Mi » qui s'investit dans l'environnement et la GRN. La GRNE n'est pas bien prise en compte par les OCB. Les réalisations sont modestes (4 mises en défens de 20 Ha chacune) sur l'ensemble de la Communauté Rurale. Cette situation s'explique par le fait que les problématiques des RNE sont réelles et même préoccupantes, mais elles sont diffuses voir isolées ; il s'agit de l'érosion hydrique, de l'usure des sols et de l'avancée du sel le long des zones de cours d'eau salés, le Bao Bolong et ses émissaires. Elles contribuent à

la baisse des rendements mais n'empêchent pas de récolter. A ce seuil élevé, les populations migrent vers d'autres zones comme celle de Kolda. Elles ne sont pas prises en charge par les OCB et il n'y a pas d'organisations faîtières fortes pour cela.
Cependant, il y a lieu de noter que le Projet USAID Woulaa Naafa construit un barrage anti-sel ; il développe et entreprend aussi des réalisations assez fédératrices pouvant impulser des activités de production : intensification de l'agriculture, riziculture, culture maraichère, pêche. Ce linkage entre les activités de production constitue une porte d'entrée pour développer les activités de GRNE car il impulse une implication plus soutenue des populations. Il travaille par ailleurs à la prise en charge par les bénéficiaires en partenariat avec l'encadrement local (CLOCOP) du programme qui touche à sa fin

Caractéristiques techniques de l'ouvrage anti-sel de Kaymor :

- Longueur de l'ouvrage : 645m dont
- Longueur déversoir : 95m
- Longueur digue : 550m
- Hauteur déversoir : 1,5m
  Nombre de passes de largeur 1,5m : 8
- Hauteur maximale de la digue : 2,5m
- Largeur en crête de la digue : 3m
- Talus : 2V/1H
- Superficie salée : 60 ha

- Superficie du bas fond : 538 ha
- Coût de l'ouvrage : 194 millions
- Période de construction : mars 2011 - mars 2012 avec un arrêt entre août 2011 et février 2012
- Nombre de villages riverains du bas fond : 16
- Population concernée (zone de Kaymor et Sotokoye): 9578 habitants
- Contraintes
  - La salinisation des terres
  - L'acidification des sols
  - La toxicité ferreuse

- La divagation du bétail
- La mauvaise répartition de la lame d'eau : excès dans certaines zones et déficit dans les autres zones
- Le faible niveau organisationnel
- L'enclavement de certains villages en hivernage
- La réduction des parcelles par le nombre élevé des puisards

- **Objectifs**
  - Arrêter l'avancée de la langue salée ;
  - Récupérer les sols salés par lessivage ;
  - Recharger la nappe phréatique et faire reculer le biseau salé par la création d'une retenue d'eau douce ;
  - Développer la riziculture et le maraîchage de contre-saison
  - Sécuriser et augmenter la production agricole (augmentation des rendements et des surfaces
  - cultivables)
  - Diversifier les cultures
  - Restaurer l'écosystème, améliorer la biodiversité animale et végétale
  - Protéger les terres douces et la végétation environnante
  - Régénérer le couvert végétal, rétablir la fonction hydro-régulatrice de la végétation et l'équilibre
  - morpho-dynamique

- **Outils et Mécanismes de Gestion**
  - COGIRBAF : Convention pour une Gestion Intégrée du Bas Fond
  - Comité de gestion avec des commissions production, gestion de l'ouvrage et environnement
  - Caisse d'entretien et de maintenance
  - Comité technique consultatif
  - Plan de formation et de communication
  - Intermédiation
  - Appui bonne gouvernance

Fermeture des vannes

Photos : Impacts de l'ouvrage : développement de la pêche, du maraîchage et de la riziculture

7. Les points d'ancrage pour l'implication des populations

L'analyse du processus décisionnel dans l'élaboration des textes législatifs réglementaires et des instruments de pilotage des politiques de GRNE, par rapport à l'implication des populations permet de rappeler :

- La volonté de disposer de textes et d'institutions pertinents qui couvrent tous les aspects de la GRNE notamment l'exploitation, la protection,
- la biodiversité, la bonne gouvernance notamment les rôles et les responsabilités des différents acteurs ; le rôle important joué par les populations au niveau opérationnel local, de concert avec tous acteurs à la base (le conseil rural, les techniciens et leurs organisations) dans l'élaboration de ces documents ;

• A l'Echelle Nationale les contributions locales et régionales sont intégrées dans l'élaboration de politiques de GRNE par les Techniciens de manière concertée avec les bailleurs et la Société Civile. Les préoccupations des partenaires Techniques et Financiers, celles liées aux Changements Climatiques sont également bien prises en compte dans l'élaboration de ces politiques.

• Cependant il y a lieu de noter avec force que ces politiques Nationales de GRNE ne sont pas suffisamment diffusées auprès des acteurs concernés, les populations notamment. Ainsi, les axes d'interventions préconisés ne sont pas pris en compte au niveau opérationnel.

Le tableau ci-après en fait la synthèse

Tableau : Synthèse sur l'implication des populations

Niveau de décision	Actes de décision	Points d'ancrage	Forces/ Processus d'implication	Faiblesses identifiées / Processus d'implication
1. Les institutions	Participation Approbation • PLD • PRDI	Conseil Rural Conseil Régional Techniciens	• Légitimité • Représentativité	• Jeux d'intérêts politiques et économiques • Limites dans les connaissances des membres (cartographie, informatique, influences extérieures qui sont des enjeux dont les changements climatiques • moyens limités • faiblesse des réalisations
2. Les textes et les Instruments de pilotage	Formalisent et organisent les décisions sous formes de textes	Conseil Rural Conseil Régional ARD Organisations faîtières Techniciens	Référence à toutes les activités et décisions	• Ne sont pas maîtrisés par les acteurs. • Format et la langue peu adaptés
3. Les populations et leurs organisations	Participation à la décision	• Populations • OCB • Organisa-tions faî-tières • techniciens	• sont destinataires des décisions • choix dans GRNE pertinents/ Activités/ Savoirs locaux • connaissances des réalités du milieu	• jeux d'intérêts politiques et économiques non maîtrisés • limites dans les connaissances des membres (cartographie, informatique, influences extérieures qui sont des enjeux dont les changements climatiques) • moyens limités • faiblesse des réalisations

Les points d'ancrage pour l'implication des populations

Le tableau de synthèse ci-dessus permet d'identifier les points d'ancrage ainsi que leurs faiblesses. De ce point de vue, il y a lieu de proposer des axes de renforcement de capacités en vue de l'implication des acteurs, des populations notamment afin de lever les contraintes identifiées.

Au plan des pratiques de GRNE

Afin de lever les contraintes auxquelles ces Communautés Rurales sont confrontées, il y a lieu, dans l'élaboration d'axes d'intervention, le renforcement des capacités, de tenir compte des spécificités locales et d'aider à la consolidation et l'amélioration des activités en cours ou pour une meilleure implication des populations dans les activités de GRNE.

Sur les pratiques pertinentes (ou adaptées) de GRNE

Dans la Communauté Rurale de Darou Khoudoss

Constats

l'avancée des dunes non fixées sous l'effet des grands vents du secteur nord. L'embrun marin se fixe sur les feuilles des arbres et par lessivage par le brouillard, le sel envahit les terres et la végétation. Les nappes souterraines intensément exploitées baissent et le biseau salé menace.
Les activités minières sont importantes (ICS, MDL) et constituent une menace réelle sur l'environnement. Au plan des activités des populations, elles rétrécissent les espaces agricoles.

Recommandations / Renforcement des capacités

- Le changement climatique
- Accent sur les savoirs locaux
- Fixation des dunes par le reboisement
- Aménagement de la Bande de filaos
- Lutte contre le sel
- Apport d'eau douce venant d'ailleurs
- Place des activités minières

Dans la CR de Ouarkhokh
Constats :

- Le couvert végétal régénère suite au recul de l'agriculture
- L'élevage occupe une place importante
- Importance de la transhumance et des marchés de bétails
- Les feux de brousse sont très ravageurs
- Etudes d'impacts plus pertinents / activités minières

Recommandations / Renforcement des capacités

- Le changement climatique
- Accent sur les savoirs locaux
- Lutte contre les feux de brousse : lutte passive et lutte active
- Aménagement de l'espace avec pare feux, pistes de bétail et mares aménagées
- Contrôle des charges des pâturages : justifications méthodologie, place de la transhumance

Dans la CR de Kaymor
Constats

- Disparition du couvert végétal
- Affleurement de la cuirasse
- Avancée du sel
- Erosion hydrique intense

Recommandations / Renforcement des capacités

- Le changement climatique
- Accent sur les savoirs locaux.
- Les actions de Défense et Restauration des sols et de gestion des eaux de surface
- En vue de la lutte contre l'érosion et l'avancé du sel

Au plan du renforcement institutionnel
- Sur l'organisation des populations

Constats

Il existe d'innombrables institutions agraires dont l'essentiel émane de projets qui sont intervenus dans les zones. Après la disparition des projets, certaines organisations persistent, surtout celles engagées dans un processus de création de revenus. Elles fonctionnent comme des électrons libres plus préoccupées par l'amélioration des revenus que par des efforts de GRNE durables. Les cas qui ont retenu notre attention durant la présente consultation constituent des cas où il existe une relation visible et directe entre les conditions de production et la situation des RN.

- La protection des cuvettes maraîchères par la fixation des dunes dans la CR de Darou Khoudoss ; dans la même zone l'exploitation du bois dans la bande de filaos permettent d'obtenir des revenus assez substantiels aux exploitants. Cet intérêt pour la GRNE est donc bien compris par les populations et leurs organisations.
  De nombreuses organisations ont intégré sans difficulté les programmes de GRNE en tant que programme planifié, exécuté et faisant l'objet de renforcement des capacités institutionnelles de gestion administrative et financière. Le Conseil Rural qui a la responsabilité de la GRNE, une compétence transférée est associée aux activités de GRNE de ces organisations de producteurs. Des limites réelles ont été décelées (faiblesses des organisations, manque de moyens, emprises des sociétés minières …)
- De même, la protection des pâturages et des points d'eau pour la sauvegarde de l'élevage est prise en compte par les organisations des éleveurs « Galle Aynabe » dans leurs programmes dans la communauté de Ouarkhokh. Elles gèrent ce volet en accord avec le Conseil Rural dans lequel ? les éleveurs sont bien représentés avec l'appui des services techniques (Elevage, Eaux et forêts).
- La lutte contre l'érosion hydrique et l'avancée du sel à travers des activités de Défense et de Restauration des sols, la gestion des eaux de surface sont des axes d'intervention à privilégier dans la Communauté Rurale de Kaymor.

• Recommandations

Dans l'ensemble, des organisations de populations fortes permettent d'obtenir les résultats escomptés Dans toutes les Communautés Rurales, le renforcement institutionnel en vue d'une meilleure implication des populations sera centré sur :

- un Diagnostic Participatif (DP) des organisations, leur structuration, leurs rôles et leurs responsabilités, leurs forces et leurs faiblesses ;
- un accent sera mis sur la possibilité de spécialiser des organisations dans les RNE à l'image de ce qui se fait dans la Communauté Rurale de Darou Khoudoss une autre alternative consiste à faire systématiquement un linkage entre les activités de production appuyées par des organisations des populations et les activités de la GRNE.
- le renforcement institutionnel comportera également la maîtrise des textes qui régissent les RNE par les acteurs, les populations, notamment en vue de leur meilleure implication ; de ce point de vue, une méthodologie appropriée sera utilisée.

- La place du Conseil Rural

Il occupe une place centrale dans les GRNE en raison du rôle politique que lui confèrent le Code de Décentralisation et la Loi sur le transfert des compétences. Par ailleurs, le Conseil est renouvelé après les élections.

- **Recommandations**

  Cela nécessite un renforcement des capacités de ses membres en vue de leur meilleure implication dans la GRNE. Les points ci-après sont retenus :
  - la maîtrise des textes qui régissent les RNE ;
  - les enjeux socio-économiques dans la Communauté Rurale en relation avec la situation foncière : place de l'agro business, place de l'exploitation minière et de l'extension des établissements humains.

Au plan des Activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) sur la GRNE

Cette thématique est transversale et constitue un domaine intéressant pouvant impulser l'implication des populations ; elle concerne la sensibilisation et la diffusion des informations portant sur la GRNE. Elle est destinée à tous les acteurs, mais principalement les populations sous formes ci-après :

- des réunions dans les villages avec une différenciation des cibles qui ont des perceptions différentes des RN (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers, femmes et jeunes) ;
- des émissions dans les chaînes de télévision et dans les radios communautaires ;
- La distribution de supports visuels portant sur les textes, les pratiques, les contraintes liées aux RN
- des sketchs et des scénettes de théâtre

La préparation et la mise et la mise en œuvre de ces activités méritent une préparation minutieuse par un personnel spécialisé.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des thématiques et des points d'ancrage.

Tableau 11 : Points d'Ancrage, renforcement des capacités et implication des acteurs

Thématiques	Points d'Ancrage		
	Conseil Rural	Organisations Faîtières	Populations
Pratiques de GRNE	Elaboration, mise en œuvre et suivi de pratiques pertinentes d'intervention	Relais entre extérieur et populations	Pratiques de la GRNE ▪ Pertinence des choix ▪ Localisation ▪ Mise en œuvre
Renforcement Institutionnel	▪ Amélioration du fonctionnement du Conseil Rural ▪ Maîtrise des textes et des enjeux fonciers, socio économiques	Amélioration des formes d'organisation et soutien aux organisations membres	▪ Amélioration des formes d'organisations ▪ Meilleure implication dans les GRNE ▪ Maîtrise des textes relatifs à l'exploitation RN des

IEC	▪ Sur changement climatique ▪ Sur situation RNE ▪ Sur Textes régissant la GRNE	▪ Sur changement climatique ▪ Sur situation RNE ▪ Sur Textes régissant la GRNE	▪ Sur changement climatique ▪ Sur Pratiques pertinentes GRNE ▪ Sur Textes relatifs à l'exploitation des Ressources Naturelles

Au total pour une meilleure implication des populations l'accent sera mis sur :

- le Changement climatique
- des pratiques de GRN pertinentes, mobilisatrices
- des institutions fortes (organisations des populations et Conseil Rural)
- le Changement climatique
- des pratiques de GRN pertinentes, mobilisatrices
- des institutions fortes (organisations des populations et Conseil Rural)
- des activités d'IEC soutenues en direction de tous les acteurs, des populations notamment.

- **Recommandations**

La prise en charge de l'environnement et des changements climatiques constitue un élément important dans la politique du Développement Durable. Ainsi, au Sénégal, au titre des recommandations, il y a lieu d'insister sur les 5 axes stratégiques ci-après qui par ailleurs, constituent l'ossature d'un plan d'actions :

1. Axe stratégique 1 sur les institutions

Dans le cadre d'un développement durable, il convient de s'appuyer sur des institutions solides et fiables à toutes les échelles d'intervention :

- Sur les commissions de développement durable (COMNACC, CNDD, COMRECC…)

Il convient de :

- améliorer le cadre institutionnel et le suivi des politiques des stratégies et des programmes ;
- renforcer les synergies d'actions entre les cadres de planification existant en matière de développement durable ;
- harmoniser les approches dans la mise en œuvre des AME ainsi que les différents outils juridiques et réglementaires ;
- renforcer les compétences des différents acteurs ;
- doter ces commissions en moyens matériels, techniques et financiers afin qu'elles puissent prendre en charge les fonctions qui leurs sont dévolues.

- Sur les organisations des populations, Il convient de :

- améliorer les formes d'organisation et le soutien aux organisations membres ;
- assurer une meilleure implication dans les GRNE ;
- assurer une maîtrise des textes relatifs à l'exploitation des RN ;
- veiller au respect des principes de bonne gouvernance (renouvellement des personnels, gestion démocratique des organisations) ;

- rechercher des moyens financiers pour l'exécution des programmes.

- Sur le conseil rural, Il convient de :

- améliorer le fonctionnement du Conseil Rural ;
- assurer la maîtrise des textes et des enjeux fonciers, socio économiques par les conseillers ruraux ;
- veiller au respect des principes de bonne gouvernance (renouvellement des personnels, gestion démocratique des organisations) ;
- rechercher des moyens financiers pour l'exécution des programmes contenus dans le PLD.

2. Axe stratégique 2 sur les textes législatifs et réglementaires

Il convient de :

- harmoniser les textes ;
- renforcer les capacités des acteurs, notamment des populations sur la maitrise des textes ;
- transcrire les textes en langues nationales ;
- concevoir des supports appropriés selon les cibles : femmes, jeunes, producteurs ;
- intégrer les parties importantes des textes dans les programmes scolaires ;
- recourir à l'internet pour le stockage et la diffusion des textes.

3. Axe stratégique 3 sur la planification / processus de décision

Il convient de :

- rechercher des moyens financiers pour les réalisations dans le domaine de la GRNE ;
- renforcer les capacités (cf. Programmes, Méthodes PAOS, PLD) des populations et des techniciens à la base ; diffuser les plans à travers des supports appropriés et selon les cibles et en langues nationales ; intégrer dans le programme scolaire ?
- assurer une plus grande visibilité des RNE dans DOC/aspects Socio-économiques ? d'où l'élaboration de plan local d'action environnementale pour compléter le PLD.
- recourir à la formation en informatique des Gestionnaires du Conseil Rural.

4. Axe stratégique 4 sur le renforcement des capacités :

Dans ce domaine, le renforcement des capacités portera :

- Pour les conseillers ruraux, sur :

- Le changement climatique
- La situation RNE
- Les textes régissant la GRNE

- Pour les populations, sur :

- Le changement climatique
- La situation RNE
- Les textes régissant l'exploitation des Ressources Naturelles
- Les pratiques en GRNE

4. Axe stratégique 5 sur les pratiques :

Les leçons apprises dans les programmes de DD concernant les territorialités des activités et les approches développées :

Exemples :

- fixation des dunes dans les Niayes
- lutte contre les feux de brousse
- lutte contre l'érosion
- lutte contre l'avancée du sel
- les savoirs locaux en GRNE

Personnes rencontrées

Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone
1. Cheikh Ngingue	CR Ouarkhokh	Assistant. CR (enquêteur)	77 984 77 70
2. Babacar Sall	CADL / Darou Khoudoss	Chef CADL (enquêteur)	77 326 87 63
3. Mandiaye Cissé	CR Kaymor	Assistant. CR (enquêteur)	77 326 27 07
4. Abdoulaye Wélé	CSE	Chargé Programme	77 654 68 72
5. Amsatou Niang	DEFCS	Chef Div. Protection des forêts	77 634 68 30
6. Baba Koundoul	CR Ouarkhokh	Président CR	77 658 03 02
7. Papa Waly Guèye	Min. Ecol. DD	Conseiller Technique n°1	77 558 36 21
8. Yama Ndiaye	INTACC	Présidente Dyn. Fem. Joal	77 267 67 55
9. Babacar Dia	ATCC	Coordinateur	33 842 72 78
10. Abdou sène	Woula Nafaa (USAID)	Direct. Adjoint	77 450 57 74
11. Nabil Ben Khatra	OSS	Resp. Dép. Envi.	
12. Safietou Ba	Min. Femmes	Chargée Programme	77 644 66 53
13. Moustapha Ndiaye	Min. Ecol. DD (DPVE)	Chargé Programme	77 657 72 26

Bibliographie (compléter les éléments bibliographiques)

CSE – EROS Data Center : 1994 – 2013

CTL –Nord (Niayes) : 1979 – 1997

FAO – DEFCS – Hadji - Fall Mars 2012.

HADJI, FALL, DEFCS, FAO, 2012, Révision de la Stratégie des composantes thématiques de la politique Forestière incluant les Changements Climatiques et la Désertification

HADJI – TAPPAN 1999

INP, 2008, Processus de salinisation des terres à partir des cours d'eau

ISRA, 1960 – 1980 à Thyssé Kaymor (recherches)

PADEN (Niayes) : en cours

PAGERNA dans les régions de Kaolack – Fatick : 1993

PAPEL dans la région de Louga : 2003

PGCRN dans les régions de Kaolack – Fatick : 1994 – 2004

Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Darou Khoudoss

Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Ouarkhokh

Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Thyssé Kaymor

Rapport National sur le Développement Durable (RIO+20) – Mai 2012

Observation du Sahara et du Sahel © 2015
Boulevard du leader Yasser Arafat - BP 31, 1080 Tunis, Tunisie
Tél. : +216 71 206 633 . Fax : +216 71 206 636
www.oss-online.org
Email : boc@oss.org.tn